

Défendre l'esprit de Monterrey

Le chantier inachevé du programme
de financement du développement

Juin 2008



CIDSE
Coopération Internationale pour le
Développement
et la Solidarité



Défendre l'esprit de Monterrey

Le chantier inachevé du programme de financement du développement

Juin 2008

Une étude politique de la CIDSE



Ce document a été réalisé par le Groupe de travail de la CIDSE sur les Ressources allouées au développement; il expose les recommandations de la CIDSE pour la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui se tiendra à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008 sous l'égide des Nations Unies.

Personne à contacter : Jean Letitia Saldanha, [saldanha\[at\]cidse.org](mailto:saldanha[at]cidse.org)
16 rue Stévin, 1000 Bruxelles, Belgique – Tél. : +32.2.233.37.53 – Fax : +32.2.230.70.82, www.cidse.org

Publié en juin 2008
par la CIDSE, 16 rue Stévin, 1000 Bruxelles, Belgique

Photos © Bially - Misereor

Cette étude politique est également disponible en anglais et espagnol.

La CIDSE est une coalition de 16 organisations catholiques de développement d'Europe et d'Amérique du Nord partageant une vision commune en matière d'éradication de la pauvreté et de justice sociale ainsi qu'une stratégie commune de programmes de développement, d'éducation au développement et de plaidoyer. Ses actions de plaidoyer couvrent le commerce et la sécurité alimentaire, les ressources allouées au développement, la gouvernance mondiale ainsi que la politique de développement de l'Union européenne.

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	1
Résumé des recommandations	2
Introduction	7
I. Sauvegarder les ressources nationales face à l'évasion fiscale et la fuite des capitaux	8
II. Des ressources innovantes pour le financement du développement	12
1. Les taxes sur les transactions de change et les transactions financières	12
2. La contribution sur les billets d'avion.....	13
III. L'aide	14
IV. La dette.....	16
1. L'Allègement et la viabilité de la dette	16
2. Les mécanismes de résolution de l'endettement et les prêts responsables	18
V. La réforme du système financier, monétaire et commercial	19
1. Les instances d'établissement de normes financières	20
2. La réforme de la gouvernance des institutions de Bretton Woods.....	21
3. Réforme du système commercial multilatéral.....	22
VI. Renforcer le processus de suivi.....	25
Conclusion.....	26
Bibliographie.....	27
Membres du Groupe de travail de la CIDSE sur les ressources allouées au développement ..	29

LISTE DES ACRONYMES

AID	Association internationale de développement (Banque mondiale)
AMIC	Accord sur les mesures d'investissement liées au commerce (OMC)
APD	Aide publique au développement
CFE	Centre financier extraterritorial (off-shore)
CM	Consensus de Monterrey
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CVD	Cadre de viabilité de la dette
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations Unies)
ETN / SMN	Entreprise transnationale / société multinationale
FCD	Forum pour la coopération en matière de développement (Nations Unies)
FMI	Fonds monétaire international
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IBW	Institutions de Bretton Woods
IFI	Institutions financières internationales
OCDE	Organisation pour la coopération économique et le développement
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PPTE	Pays pauvres très endettés (Initiative)
RNB	Revenu national brut
TDTC	Taxe de développement sur les transactions de change
TTC	Taxe sur les transactions de change
TTF	Taxe sur les transactions financières
UE	Union européenne

RESUME DES RECOMMANDATIONS

I. SAUVEGARDER LES RESSOURCES NATIONALES FACE À L'ÉVASION FISCALE ET LA FUITE DES CAPITAUX

Une mobilisation juste et réelle des ressources domestiques est cruciale non seulement pour financer le développement mais aussi pour renforcer la redevabilité démocratique et la participation aux niveaux national et international. Ceci fait de la taxation et de la justice fiscale ainsi que des tarifs et redevances (royalties) une question transversale concernant tant la mobilisation des ressources nationales que l'investissement privé étranger, le commerce, l'aide, la dette extérieure et les questions systémiques. Les principales actions pour créer un environnement favorable à la mobilisation des ressources nationales sont les suivantes :

- 1) assurer une réelle **coopération internationale sur la taxation et les questions fiscales** par :
 - l'adoption dans le document final de Doha d'un **Code de conduite** sur la coopération pour la lutte contre l'évasion fiscale internationale tel qu'élaboré par le sous-comité sur les questions fiscales de l'ECOSOC ;
 - la reclassification du comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale en **Comité intergouvernemental (sur base d'une représentation politique)** pour développer les efforts internationaux et spécialement ceux de l'OCDE. Cette reclassification doit s'accompagner de ressources plus substantielles à sa disposition. Les propositions de création d'une organisation fiscale internationale doivent être sérieusement prises en considération ;
 - l'exigence de **rapports d'activités pays par pays**, partie intégrante des normes comptables internationales pour les entreprises multinationales non seulement du secteur extractif mais de l'ensemble des secteurs, diminuerait considérablement les possibilités de manipulation des prix de transferts ;
- 2) allouer aux pays en développement un **espace politique** pour une imposition progressive leur permettant de redistribuer et garantir le financement des services publics – comme la santé et l'éducation – et venant appuyer les analyses d'impact social et sur le genre des systèmes de taxation ;
- 3) renforcer la **coopération judiciaire** entre Etats en incluant les éléments suivants :
 - l'obligation de fournir toute information bancaire requise par des autorités judiciaires et fiscales étrangères sur les personnes suspectées non seulement de corruption ou de détournements de fonds publics mais aussi d'évasion fiscale ;
 - l'obligation de rapatrier les avoirs détournés, que l'Etat bénéficiaire soit ou non apte ou désireux d'initier les procédures judiciaires à leur rapatriation ;
- 4) souligner la **responsabilité du Fonds monétaire international (FMI)** quant au suivi et la surveillance des centres financiers et de l'architecture financière internationale. Pour remplir cette tâche, le FMI dans son Rapport sur l'observance des normes et codes devrait rendre compte de la conformité aux normes de transparence financière internationale et à un réel échange d'information des juridictions comme les centres financiers détenant des avoirs au nom de clients non résidents.

II. DES RESSOURCES INNOVANTES POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT

Cette question a progressivement drainé l'attention depuis la Conférence de Monterrey de 2002, en particulier avec l'établissement du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement, ainsi que l'adoption par un bon nombre de pays d'une contribution sur les billets d'avion. Entre autres mécanismes discutés, une taxe sur les transactions de change (TTC) s'avère de haut potentiel pour une distribution plus équitable des richesses, appuyer un climat financier plus stable et lever des ressources à transférer au financement du développement. En même temps, le développement des marchés financiers avec l'importance croissante du négoce d'autres instruments financiers, sans compter

celui des opérations de change au comptant, en appelle à des recherches approfondies sur la faisabilité et les effets de la généralisation d'une Taxe sur les transactions financières (TTF). La contribution de solidarité sur les billets d'avion qui, sur certains points, doit être améliorée, est un projet pilote valable pour comprendre les rouages des mécanismes internationaux conjoints de levée et de gestion des financements pour le développement, sur base égale entre Nord et Sud, incluant dans ses structures des représentants de l'Etat et de la société civile. La Conférence de suivi de Doha devrait se baser sur ces développements en:

- 1) portant à l'ordre du jour de la conférence la question d'une **taxation internationale pour le développement** ;
- 2) appelant l'Université des Nations Unies – Institut mondial pour la recherche en économie du développement (ONU-IMRED / *UNU-WIDER*) à **effectuer des recherches sur la TTF** et examiner les questions liées à sa mise en œuvre ;
- 3) s'accordant pour introduire **une TTC pilote ou une taxe de développement sur les transactions de change à faible taux** afin d'expérimenter sa mise en œuvre ;
- 4) s'assurant que les structures de gestion des ressources issues des mécanismes innovants garantissent **transparence, redevabilité et participation des parties prenantes** pour leur utilisation aux niveaux national et international. Ceci contribuera à l'OMD 8 de l'ONU en rendant plus effectif le partenariat mondial pour le développement ;
- 5) s'engageant au **caractère additionnel** des sources innovantes de financement ;
- 6) s'engageant à mettre davantage l'accent sur l'**effet régulateur de la contribution de solidarité sur les billets d'avion** ainsi que sur d'autres améliorations au sein du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement et de la structure d'UNITAID, telles qu'efficacité des coûts, efficacité et utilisation des fonds pour le développement durable au-delà de la seule distribution de médicaments et à une plus grande participation des pays à cette initiative du « Groupe pilote » ;
- 7) accroissant le nombre de pays mettant en oeuvre des instruments innovants et en s'accordant pour développer un **cadre institutionnel** déterminant comment les levées de fonds générées par ces nouveaux mécanismes seront gérées et utilisées. L'ONU doit préserver son rôle de catalyseur pour en discuter, obtenir les appuis nécessaires et aider à la mise en route de quelques unes de ces initiatives.

III. L'AIDE

Lever des ressources nationales et, à cet effet, mettre en place un cadre national et international adéquat permettant de les utiliser pour le bénéfice durable des pauvres et des plus vulnérables s'avère de la plus haute importance pour le développement humain mondial. Toutefois une aide extérieure additionnelle demeure nécessaire. Les participants au processus préparatoire et à la Conférence de suivi de Doha doivent s'assurer que le document final contienne des engagements à :

- 1) atteindre l'objectif des **0,7 % du PIB dévolus à l'APD**, ou au moins être en ligne avec l'initiative 20/20 lancée en 1995 à la Conférence de Copenhague sur le développement social, avec des calendriers acceptables et clairement établis, et en apportant une aide réelle (sans prendre en compte les transactions ne représentant pas un transfert de ressources réel, comme les allègements de dette) ;
- 2) canaliser l'APD sur l'éradication de la pauvreté et opérer un **strict suivi** à cet effet ;
- 3) intégrer l'aide au développement dans un **cadre politique cohérent** orienté vers un développement mondial durable au profit des pauvres et des plus vulnérables ;

- 4) établir des objectifs clairs et structurés dans le temps afin de **mettre fin à la conditionnalité politico-économique** et appuyer les institutions favorisant la redevabilité démocratique, la planification budgétaire publique et leur contrôle.

La Conférence de suivi de Doha doit envisager d'attribuer la responsabilité des décisions sur les points essentiels définissant la politique d'aide au développement au **Forum pour la coopération en matière de développement de l'ECOSOC**.

IV. LA DETTE

Quelques progrès ont été réalisés depuis la Conférence de Monterrey, notamment la seconde phase de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Cependant la dette des pays en développement s'élève aujourd'hui à 3350 milliards de dollars. Ces initiatives, certes louables, révèlent ainsi qu'elles sont loin d'atteindre le Consensus de Monterrey. La Conférence de suivi de Doha, son processus préparatoire et le document final doivent déterminer ce qui reste à accomplir pour tenir les promesses de Monterrey en proposant des engagements concrets sur les questions liées à la dette dans le contexte actuel, notamment :

- 1) un accord **mettant fin à la conditionnalité ex-ante onéreuse et obligatoire** concernant les opérations d'allègement de dette, en particulier celle relative à la politique économique ;
- 2) un engagement à **revoir les besoins d'annulation de dette** des pays, en particulier ceux qui ne sont pas encore pris en compte dans les allègements de dette actuels, sur base des besoins en financement requis pour atteindre les OMD et les grands objectifs de développement, ainsi que cela a déjà été approuvé à Monterrey ;
- 3) un accord sur un processus à développer, en coopération avec d'autres agences ayant l'expertise requise, pour **un cadre obligatoire, indépendant et prévisible d'arbitrage** pour les réclamations sur la dette souveraine ;
- 4) à l'égard des **fonds vautours** :
 - un engagement à **modifier les législations nationales**, en particulier celles des pays comme le Royaume-Uni, les USA et la France où les fonds vautours profitent au maximum du système judiciaire pour ester contre les pays se remettant tout juste d'une annulation de dette, ceci afin de mettre fin à ce phénomène ;
 - un accord pour libérer des **fonds afin d'apporter une aide judiciaire et financière** aux pays attaqués en justice par les fonds vautours ;
- 5) la reconnaissance de l'existence d'**une dette illégitime** et des efforts menés par des pays pour enquêter sur l'illégitimité de leurs dettes, avec l'engagement d'annuler celles qui se révèlent illégitimes.

V. LA REFORME DU SYSTEME FINANCIER, MONETAIRE ET COMMERCIAL

Les grandes institutions multilatérales ayant émergé de l'architecture de l'après seconde guerre mondiale (les Institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce) affrontent aujourd'hui leur crise la plus profonde. En même temps, le fort ralentissement économique mondial causé par un pays développé révèle les vulnérabilités du système financier mondial actuel. La Conférence de suivi de Doha doit saisir cette opportunité et développer un accord sur une vision multilatérale et politique guidant les grandes institutions économiques mondiales et régionales, identifiant également les lacunes institutionnelles et les déficiences ayant contribué à déclencher de telles crises. Les principaux éléments sont de:

- 1) souligner l'insuffisance des mesures récentes visant à **accroître la participation des pays en développement** aux décisions économiques internationales, en appelant en particulier à agir à cet égard:
 - les **Institutions de Bretton Woods pour approfondir la réforme** des formules déterminant les contributions en capital, accroître les votes de base au niveau originel, introduire les modalités de vote à la double majorité, et mettre en œuvre des processus transparents de sélection des hauts postes de gestion, directeurs inclus ;
 - les instances fixant les normes financières pour intégrer progressivement en leur sein les pays en développement et fournir périodiquement des rapports de conformité relatifs à ce devoir. Des **principes directeurs** doivent être établis quant à leur composition et leurs objectifs ;
 - pour constituer un **groupe intergouvernemental d'experts sous l'égide de l'ONU** traitant des questions de développement issues des normes financières ;
- 2) s'accorder, dans une première étape, sur **une meilleure coopération de la supervision et de la régulation des financements transfrontaliers**, s'engager sur un processus d'établissement de forums inclusifs et compétents aptes à mettre en œuvre un réel secteur public, repérer les premiers problèmes et appeler à une action rapide en cas de risque ;
- 3) en appeler à un code de conduite efficace et des arrangements institutionnels pour assurer une **surveillance multilatérale sur la coordination des taux de change**, au moins jusqu'à ce que le FMI puisse entreprendre les réformes de fond dont il a besoin pour remplir sa fonction de manière adéquate ;
- 4) s'engager à **préserver les activités économiques à long terme favorables à l'emploi** des nouveaux acteurs non transparents et des fonds de levier tels que les fonds spéculatifs et les fonds d'investissement à court terme, ceci grâce à une régulation appropriée ;
- 5) s'engager à traiter la question de **l'impact des fluctuations des taux de change sur les pays en développement** en :
 - appuyant ceux des pays en développement qui optent pour la gestion de leurs taux de change afin de les exempter de la surveillance bilatérale du FMI ;
 - reconnaissant cet impact sur le commerce et les accords d'investissement ;
 - appuyant la régionalisation des finances ;
- 6) s'engager à accroître l'investissement dans l'agriculture et le développement rural, en focalisant sur les **petites exploitations agricoles durables**, notamment dans les pays en développement, et élaborer des règles commerciales mondiales pour appuyer et promouvoir ces politiques. Le principe de cohérence de toutes les politiques influençant la capacité des pays à mobiliser des ressources pour financer le développement, commerce inclus, doit être explicitement souligné et appuyé ;
- 7) demander aux agences de financement multilatérales et bilatérales de **s'abstenir de s'ingérer dans les négociations sur le commerce et l'investissement** au nom de pays qui en dépendent pour leur financement ;
- 8) aborder les négociations de l'OMC en appelant à une **réforme de la pratique des mini Ministérielles**, en évitant les 'salles vertes' comme modalités de négociation et en développant un système clair et transparent de **participation de la société civile**, qui pourrait être apparenté au statut consultatif dont elle jouit auprès de l'ECOSOC de l'ONU ;
- 9) accorder **un mandat fort et clair à l'ONU** en ce qui concerne les nombreux domaines du financement mondial traités de façon inadéquate par des instances insuffisamment inclusives, comme la régulation de la dette souveraine, la définition des normes comptables et la coopération fiscale.

VI. RENFORCER LE PROCESSUS DE SUIVI

Il est important de souligner que le Consensus de Monterrey n'était pas une fin en soi mais un commencement. Dans une large mesure, la réalisation de ses promesses et engagements ne peut venir que d'un dialogue continu et l'engagement de toutes les parties prenantes incarnés par "l'esprit de Monterrey". La CIDSE recommande de remplacer le processus de suivi actuel par **un nouveau mécanisme institutionnel** sous la forme d'une Commission pour le Financement du développement avec au moins cinq caractéristiques :

- 1) **se réunir périodiquement et fréquemment** ;
- 2) parvenir à un **résultat négocié** ;
- 3) ce mécanisme institutionnel doit se situer **au plus haut niveau**, non seulement des gouvernements, en incluant des fonctionnaires de haut niveau couvrant les principaux portefeuilles économiques, mais aussi les principaux responsables des Institutions financières internationales et de l'OMC ainsi que de tous les acteurs de développement pertinents ;
- 4) **accorder un espace à la société civile**, comme ce fut le cas au début du processus de Financement du développement. Son inclusion devrait stimuler la phase finale du processus préparatoire de la Conférence de suivi de Doha au niveau national, régional et international aussi bien qu'à la Conférence elle-même, en permettant un plein accès aux diverses procédures ;
- 5) améliorer l'**accessibilité à l'information et aux négociations de toutes les parties prenantes**, société civile incluse, afin de s'assurer que le financement du développement demeure un processus avec de multiples parties prenantes authentique.

Ce mécanisme institutionnel doit s'adosser au renforcement du secrétariat de l'ONU pour les questions de financement du développement. L'Assemblée générale devrait également instituer un "Comité sur le Financement du développement" qui deviendrait la contrepartie intergouvernementale du Secrétariat pour le suivi quotidien de ces questions et le point focal intergouvernemental de maintien des liens de coopération avec les autres institutions concernées. Les ressources actuellement disponibles à l'ONU pour couvrir les besoins du secrétariat pour le processus de suivi du Financement du développement doivent être redirigées pour appuyer la préparation de résultats négociés régulièrement. Un bureau devrait être créé en tant que plate-forme rassemblant le Secrétariat, le Comité de financement du développement, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les autres parties prenantes concernées pour conduire la préparation des rencontres périodiques de la Commission.

INTRODUCTION

« Notre objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable à mesure que nous progressons vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable »¹.

La Conférence internationale sur le Financement du développement de Monterrey en 2002 avait été convoquée dans le but d'apporter des résolutions fermes et des stratégies claires de financement afin de mettre en œuvre les engagements mondiaux pris jusqu'alors par les sommets de l'ONU à Rio de Janeiro (1992), Vienne (1993), au Caire (1994), Beijing (1995) et Copenhague (1995). Le Sommet du Millénaire de l'ONU en 2000 et la formulation qui s'en est suivie des Objectifs du Millénaire pour le développement sont venus très symboliquement s'ajouter au sentiment qu'une action urgente était nécessaire pour « *s'assurer que le XXI^e siècle soit le siècle du développement pour tous* » (Consensus de Monterrey, § 3).

Pour atteindre cet objectif, le Consensus de Monterrey (CM) en appelle explicitement à une « *conception globale* » (CM, § 8) incluant des efforts politiques, tant au niveau national qu'international afin d'affronter les défis d'un monde interconnecté. Ces efforts doivent se fonder sur « *un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement* » (CM, § 4) construit sur « *une participation pleine et effective des pays en développement* » (CM, § 7) et visant « *à l'échelon national et mondial, des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture* » (CM, § 9). La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey qui doit se tenir à Doha, au Qatar, du 29 novembre au 2 décembre 2008 – et ci-après dénommée 'Conférence de suivi de Doha' – est une étape importante et nécessaire pour examiner les progrès, obstacles et nouveaux défis de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Il est essentiel que cette conférence demeure fidèle à l'approche holistique et à l'urgence du programme de Monterrey. Il doit s'agir d'une conférence au sommet préparée avec la même transparence et participation de toutes les parties prenantes, société civile comprise, comme ce fut le cas pour la Conférence de Monterrey en 2002.

La CIDSE est un réseau d'organisations catholiques de développement partageant l'objectif de Monterrey d'un développement mondial véritablement ouvert à tous et équitable, fondé sur une participation et un partenariat efficaces. Mais à nos yeux ce partenariat n'est pas « nouveau » ; il s'agit des relations entre hommes, femmes et enfants à travers le temps et l'espace. Créés par Dieu, chargés de la gestion de la création divine et reliés par la destinée commune de partager la plénitude de vie que Dieu nous offre, tous les êtres humains forment une communauté unique, une « *famille humaine* » comme le pape Benoît XVI l'a récemment rappelé dans son message pour la journée mondiale de la paix, le 1^{er} janvier 2008. Ce concept de base induit des conséquences d'une portée considérable pour le développement mondial. Le développement doit ainsi être guidé par la solidarité, une distribution équitable des richesses et du pouvoir ainsi qu'une utilisation prudente des ressources ; il doit permettre à chacun d'y coopérer sur une base équitable et juste. En tant qu'une des dimensions du développement humain, le développement économique doit être capable de répondre de manière efficace aux exigences du bien commun désormais de portée planétaire².

Se fondant sur ces principes, cette étude présente nos conclusions et recommandations pour la Conférence de suivi de Doha. Tout en se référant aux actions à entreprendre par rapport aux différents chapitres du Consensus de Monterrey (ressources nationales, flux privés, commerce, APD, dette extérieure et questions systémiques), le document s'articule autour des points clés que nous considérons essentiels à traiter en urgence afin d'atteindre les objectifs globaux d'élimination de la pauvreté, de croissance économique soutenue et de développement durable dans le cadre d'un « *système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable* » (CM, § 1).

¹ Nations Unies (2002), *Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le Financement du développement*. Chapitre I.1. : Texte final des accords et engagements adoptés à la Conférence internationale sur le Financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002.

² Benoît XVI (2008), *Message pour la journée mondiale de la paix*, § 9-10, Vatican, 1^{er} janvier 2008.

I. SAUVEGARDER LES RESSOURCES NATIONALES FACE A L'EVASION FISCALE ET LA FUITE DES CAPITAUX

« Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement » est le premier des six points d'action du document de Monterrey. Mobiliser de telles ressources s'avère à juste titre crucial pour le développement, non seulement pour le financer, mais aussi pour renforcer la responsabilité démocratique et la participation tant au niveau national qu'international. Ceci fait de la taxation et de la justice fiscale ainsi que des tarifs et des redevances (royalties) des questions transversales concernant non seulement la mobilisation des ressources nationales, mais aussi l'investissement privé étranger, le commerce, l'aide, la dette extérieure et les questions systémiques.

Les impôts (et aussi, dans une mesure différente, les tarifs et redevances) dont dépendent services et ressources sont le principal instrument par lequel citoyens et entreprises contribuent au bien commun de la société. Investissement privé et commerce ne peuvent promouvoir une croissance pro-pauvres et le développement que si ce mécanisme de base fonctionne correctement. Ceci constitue également l'une des préconditions nécessaire à un pays pour devenir et rester autonome, indépendant des flux d'aide extérieurs et d'emprunts non soutenables.

L'image généralisée de pays intrinsèquement pauvres dépendant de l'aide extérieure fournie par les pays riches est trompeuse. La plupart des pays en développement (PED) disposent d'une richesse en ressources naturelles et humaines. Leur problème majeur vient d'obstacles au niveau national et international qui entravent l'utilisation de ces ressources pour financer les biens publics, au profit de la population et des pauvres en particulier. Les Nations Unies ont estimé que les transferts nets des pays en développement ont atteint, en 2006, un pic de 658 milliards de dollars (ONU, *Situation et perspectives économiques mondiales 2007*, New-York 2007, 58f)³. L'aide apportée par les pays de l'OCDE à la même période s'élevait à 103,9 milliards de dollars⁴. Selon des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), plus de 50 % du commerce mondial est un commerce intragroupe entre filiales de la même compagnie ou d'un même holding⁵, la plupart d'entre elles entretenant des entités dans les paradis fiscaux. Bien que la « réduction de la fuite des capitaux » ait été mentionnée dans le Consensus de Monterrey (CM, § 10) et réitérée dans le document final du Sommet mondial de 2005⁶ parmi les actions nécessaires à entreprendre afin de « créer un cadre national favorable pour mobiliser les ressources nationales », les faits montrent que la communauté internationale ne s'est pas sérieusement attaquée à ce problème.

Nous considérons que les principaux obstacles à la mobilisation et à l'utilisation des ressources nationales sont :

1. le manque de traçabilité et de régulation des capitaux en raison de leur mobilité croissante et incontrôlée suite à la mondialisation et à la libéralisation des marchés financiers, ce qui, pour les pays développés et en développement, génère des difficultés pour taxer le capital et réguler les fuites de capitaux en période de crise. Des revenus d'impôts sur les capitaux moins élevés accroissent la charge fiscale sur la consommation et les salaires, transférant un fardeau relativement lourd sur les pauvres et les femmes en particulier. Une estimation prudente des pertes dues à la non imposition d'actifs détenus par de riches individus dans les paradis fiscaux produit, rien que pour les PED, un résultat de 50 milliards de dollars par an⁷.

2. la concurrence fiscale entre pays pour attirer les investisseurs étrangers au moyen de toutes sortes de primes, réductions et bénéfices divers. Les **entreprises multinationales** (EMN) l'utilisent pour minimiser le paiement de leurs impôts, ce qui conduit à une 'course vers le bas' des taux d'imposition

³ Gurtner, Bruno (2007) *Un monde à l'envers: le Sud finance le Nord*. IUED : Annuaire suisse de politique de développement, Vol. 26, N°2, 61-84, Genève.

⁴ *L'aide au développement des pays de l'OCDE a chuté de 5,6% en 2006*, OCDE, Paris, 2007.

⁵ OMC (2006), *Statistiques du commerce international, 2006*, Genève.

⁶ Assemblée générale des Nations Unies (2005), *Document final du Sommet mondial 2005*, (A/60/L.1), 24 (e), New York.

⁷ Réseau pour la justice fiscale (2005), *The price of offshore (Le coût de l'extraterritorial)*, Londres. L'estimation pour l'ensemble des pays est d'environ 255 milliards de dollars.

sur les sociétés et met les gouvernements sous pression afin de couper dans les dépenses publiques ou d'accroître les impôts, ceci ayant des effets régressifs, en particulier sur les taxes à la consommation. De même, les entrepreneurs locaux doivent faire face à une concurrence déloyale de la part des compagnies étrangères à qui ces exonérations de taxes ont été offertes.

3. au-delà du bénéfice de privilèges fiscaux issus de cette concurrence intergouvernementale, les EMN qui tirent avantage de l'importance du commerce entre leurs multiples filiales pour développer des **stratégies de manipulation des prix de transfert** complexes dans le but d'éviter de payer des impôts. Ainsi, les EMN manient les capitaux de leurs filiales (opérations de sous-capitalisation) pour transférer les profits de pays à forte imposition vers des pays à faible taxation. Les rapports annuels et les normes comptables des EMN n'apportent aucune précision quant aux pays où la compagnie est active, ses chiffres d'affaires respectifs, profits ou impôts payés par année fiscale. Ces structures de prix falsifiées et ces capitaux détournés et manipulés, associés à une absence de transparence, sont les principaux canaux d'évasion fiscale. Pour les pays en développement, la perte annuelle qui en résulte a été estimée, en 2000, à 50 milliards de dollars US – soit presque le total de l'APD mondiale à la même époque⁸.

4. l'importance croissante des centres financiers extra-territoriaux (CFE) qui abrite l'évasion fiscale. Selon le FMI, ils sont aujourd'hui plus de 52 (contre 25 dans les années 1970)⁹. Le Réseau pour la justice fiscale estime que 11500 milliards de dollars sont détenus par ces centres¹⁰. En outre, ce système extra-territorial contribue à l'instabilité et aux crises financières qui affectent disproportionnellement les pauvres¹¹.

5. la liberté juridique des paradis fiscaux qui fournit un abri aux transferts financiers illicites et à la corruption. Les avoirs pillés par les dictateurs et les fonctionnaires sont souvent cachés par le secret bancaire, des trusts, des fondations ou d'autres instruments spéciaux autorisant l'anonymat. La coopération judiciaire a besoin d'être considérablement renforcée, y compris entre pays riches, et les autorités judiciaires et fiscales doivent pouvoir connaître les vrais propriétaires de toute entité légale. Le rapatriement des fonds illicites peut être un bon moyen d'apporter des ressources dont le développement a tant besoin¹².

6. les conseils et conditions imposées par les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) et les bailleurs qui mettent trop souvent la pression sur les PED pour qu'ils s'engagent vers la libéralisation du commerce, la dérégulation des flux de capitaux, les exemptions fiscales afin d'attirer les investissements étrangers et qu'ils adoptent des régimes fiscaux « régressifs ». De telles politiques vont à l'encontre des efforts menés pour mobiliser les ressources si nécessaires à l'accroissement des dépenses en santé et éducation ou à la mise en œuvre de programmes axés sur la demande afin de stimuler l'économie. Dans la plupart des PED les impôts ne parviennent pas à compenser les pertes massives des rentrées tarifaires dues à une libéralisation du commerce imposée de l'extérieur¹³. Cette tentative de compensation des revenus perdus tend à accroître l'imposition sur les bases fiscales moins

⁸ Oxfam, *Tax havens: Releasing the hidden billions for poverty eradication (Les paradis fiscaux : libérer les milliards cachés au profit de l'éradication de la pauvreté)*, Oxfam Briefing Papers, Oxford 2000.

⁹ Fonds monétaire international (2006) *Offshore Financial Centers: the Assessment Program - A Progress Report (Les centres financiers extra-territoriaux : le programme d'évaluation – Rapport d'activités)*.

¹⁰ Réseau pour la justice fiscale (2005).

¹¹ Oxfam, cf. note 8 *supra* : ce document donne l'exemple des Facilités de la Banque internationale de Bangkok (FBIB/BIBF) en Thaïlande agissant comme vecteur des flux de capitaux de court terme en Asie de l'Est et fonctionnant comme un centre extraterritorial concédant primes et exemptions face aux exigences de régulation. Ces pratiques ont frayé le chemin de la crise asiatique qui a propulsé un million de thaïlandais dans la pauvreté et doublé le nombre d'indonésiens touchés par la pauvreté (cf. Banque des règlements internationaux, Bâle, 1998, 68^{ème} rapport annuel ; cf. également Forum de stabilité financière - 2000, *Rapport du Groupe de travail sur les centres extra-territoriaux*, n° 36).

¹² Selon une étude du CCFD, les avoirs dérobés au cours des dernières décennies par les dictateurs de pays du Sud sont estimés entre 100 et 180 milliards de dollars : *Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales*, Paris, CCFD, 2007).

¹³ Une étude par des chercheurs du FMI, à partir d'informations relatives à 125 pays, a conclu que les pays à revenus intermédiaires ont pu récupérer de 35 à 55 cents par dollar sur les pertes des rentrées commerciales, là où les pays à très faibles revenus n'ont pratiquement rien récupéré, (Baunsgaard Thomas et Keen Michael, *Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization (Rentrées fiscales et/ou libéralisation commerciale)*, Washington DC, 2004.)

volatiles comme la consommation et le travail, ce qui présente un caractère régressif et frappe plus durement les pauvres. Au Brésil, entre 1996 et 2001, les impôts sur le revenu du travail ont cru de 27 % et les frais de cotisation à la sécurité sociale ont augmenté de 66 %, tandis que l'impôt sur les sociétés a diminué de 16 % et que celui sur la propriété rurale a été réduit de moitié¹⁴.

7. les questions liées au genre insuffisamment prises en compte par les finances publiques pour ce qui est des dépenses et des politiques de recettes publiques en général et d'imposition en particulier. Hommes et femmes peuvent être touchés différemment par l'impôt, de même que par l'érosion des financements publics. Ceci est dû à des conditions socio-économiques différentes, la différence de situation entre hommes et femmes en ce qui concerne l'emploi, les revenus, la responsabilité des soins non rémunérés, l'accès et la disposition de ressources ainsi qu'aux différences de comportement liées au genre.

L'évaluation ci-dessus s'avère correcte, nonobstant quelques progrès principalement axés sur la corruption. Selon la Banque mondiale « *La circulation transfrontalière du produit tiré, à l'échelle mondiale, d'activités criminelles, d'actes de corruption et de la fraude fiscale représenterait selon les estimations entre 1000 et 1600 milliards de dollars par an* »¹⁵. On trouve la preuve de l'engagement croissant de la communauté internationale dans la lutte contre l'argent de la corruption dans la Convention de l'ONU contre la corruption (CONUC/UNCAC), entrée en vigueur en 2005, la stratégie de la Banque mondiale en matière de gouvernance et de lutte anti-corruption ou encore dans le lancement en septembre 2007 par la Banque mondiale et l'ONU de l'initiative de recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR). Toutefois, l'initiative StAR ne cible que le montant estimé entre 20 et 40 milliards de dollars issus de la corruption ; elle ne couvre pas un large volume de flux de capitaux illicites tels que ceux émanant de l'évasion fiscale.

En ce qui concerne l'évasion et la fraude fiscale, l'évaluation des centres financiers extra-territoriaux par le FMI ne couvre à ce jour que 26 juridictions¹⁶. Au niveau de l'OCDE, plusieurs instances et initiatives telles que le Comité pour les affaires fiscales, le Centre pour la politique de taxation et l'administration, ainsi que le Forum mondial sur la taxation traitent des questions fiscales internationales. Cependant, l'OCDE n'accorde qu'une faible attention aux problèmes qu'affrontent à ce sujet les PED et la liste des centres offshore non coopérants a été pratiquement vidée de son contenu. Andorre, le Liechtenstein et Monaco demeurent les trois derniers paradis fiscaux sur cette liste noire, bien que les pays qui en soient sortis depuis 2000 n'aient guère fait preuve de véritables changements de politique. De même, le Groupe d'action financière a émis des recommandations très pertinentes sur le blanchiment de l'argent, mais ce groupe et ses antennes régionales disposent de peu de moyens - pour autant qu'ils en aient - si ce n'est la pression informelle des pairs pour favoriser leur mise en œuvre.

Le tableau global des ressources issues de l'imposition dans les PED demeure sombre. En sus de difficultés domestiques internes comme la faiblesse des administrations fiscales ou l'importance du secteur informel, la cause principale de ce problème vital est le manque de conscience publique et de volonté politique pour aborder la question globale de l'évasion fiscale et de la fuite des capitaux. Même les initiatives sus-mentionnées qui traitent des questions d'anti-corruption, de surveillance du secteur financier et des taxes, soit ne s'attaquent pas du tout à ces problèmes, soit doivent affronter une forte opposition, le tout ne résultant qu'à un simple exercice de façade au lieu de mesures efficaces.

Un vaste programme reste donc à mettre en place pour protéger et accroître les ressources financières que les PED devraient pouvoir gérer avec le maximum de liberté politique.

¹⁴ GRESEA, *La Justice fiscale pour le développement social – Etudes de cas : Brésil et Algérie*, pp. 17-18, Bruxelles, 2003.

¹⁵ Banque mondiale, Fiche descriptive sur le recouvrement des avoirs volés, Washington DC.

¹⁶ Un bien plus grand nombre a été contacté, mais la plupart ne participe pas (explicitement ou de fait) ; cf. FMI, *Offshore Financial Centers. The Assessment Program – A Progress Report (Les centres financiers extra-territoriaux. Le programme d'évaluation – Rapport d'activités)*, Washington DC, 2006.

RECOMMANDATIONS

Pour créer un environnement favorable à la mobilisation des ressources nationales, il faut :

1. assurer une **meilleure coopération internationale en matière fiscale**, comme l'indique le Consensus de Monterrey, y compris en combattant les paradis fiscaux et l'évasion fiscale ; cette coopération doit inclure :
 - l'adoption dans le document final de Doha d'un **Code de conduite** sur la coopération pour la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale internationale, tel qu'élaboré par le Sous-comité sur les questions fiscales de l'ECOSOC comprenant les éléments suivants :
 - l'exigence de transparence financière qui permettrait, par exemple, de limiter les règles du secret bancaire ;
 - un accord sur l'échange d'informations complet et automatique entre autorités fiscales ;
 - un engagement à éviter l'instauration d'outils légaux destinés à faire obstacle au recouvrement d'impôts, comme les trusts aux statuts secrets ;
 - la conformité aux normes émergentes relatives aux règles 'connaître son client' pour les banques et autres intermédiaires financiers et 'connaître son actionnaire' pour les sociétés et autres entités légales ;
 - un engagement à adopter et faire respecter la réglementation en matière de rapportage, par exemple celle pour les gros transferts en espèces ;
 - le renforcement de la coopération fiscale internationale en transformant le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale en **Comité intergouvernemental (sur base d'une représentation politique)** pour développer les efforts internationaux et spécialement ceux de l'OCDE ; cette reclassification doit s'accompagner de ressources plus substantielles. Les propositions de création d'une organisation fiscale internationale doivent être sérieusement prises en considération ;
 - l'exigence de **rapports d'activités pays par pays**, en tant que partie intégrante des normes comptables internationales pour les EMN, non seulement du secteur extractif mais de tous les autres secteurs ; ceci diminuerait considérablement les possibilités de manipulation des prix de transferts. Les exigences des pays bénéficiaires, tels qu'achats locaux et équilibre commercial, actuellement interdites par l'AMIC, devraient être réhabilitées pour leur potentiel de prévention des prix de transferts ;
- 2) allouer aux PED un **espace politique** pour une imposition progressive leur permettant de redistribuer et garantir le financement des services publics – comme la santé et éducation – et venant appuyer les analyses d'impact social et sur le genre des systèmes de taxation ;
- 3) renforcer la **coopération judiciaire** entre Etats en incluant les éléments suivants :
 - l'obligation de fournir tout renseignement bancaire requis par des autorités judiciaires et fiscales étrangères sur les personnes suspectées non seulement de corruption ou de détournements de fonds publics mais aussi d'évasion fiscale ;
 - l'obligation de rapatrier les avoirs détournés, que l'Etat bénéficiaire soit ou non apte ou désireux d'initier les procédures judiciaires à leur rapatriation ;
- 4) souligner la **responsabilité du Fonds monétaire international (FMI)** quant au suivi et la surveillance des centres financiers et de l'architecture financière internationale. Pour remplir cette tâche, le FMI dans son 'Rapport sur l'observance des normes et codes' devrait rendre compte de la conformité aux normes de transparence financière internationale et d'un réel échange d'information de la part de structures telles que les centres financiers détenant des avoirs au nom de clients non résidents.

II. DES RESSOURCES INNOVANTES POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT

Très proches de la question de la justice fiscale internationale sont celles dont nous allons maintenant traiter sous le titre de “ressources innovantes” pour financer le développement qui ont fait l’objet d’une attention croissante et de développements prometteurs, tel l’établissement du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement. Alors que l’objet central de ces discussions repose sur la collecte de nouvelles ressources financières (facilité internationale de financement, mécanismes de garantie de marché), certaines propositions visent également une juste redistribution des profits de la mondialisation ainsi que les coûts de financement et bénéfiques des biens publics mondiaux par des taxes internationales. La CIDSE accueille favorablement les propositions de taxes sur le kérosène, le carbone, les transactions financières et les transactions de change (TTC) de même que les premiers signes de progrès que l’on peut constater avec la contribution de solidarité sur les billets d’avion.

1. Les taxes sur les transactions de change et les transactions financières

Depuis de nombreuses années, la CIDSE promeut la proposition Spahn de **taxe sur les transactions de change (TTC)**¹⁷ à deux niveaux, convaincue qu’elle est de son potentiel de mise en oeuvre d’une redistribution des richesses plus équitable, en appuyant un climat financier plus stable et en collectant, en même temps, des ressources pour le développement. Elle contribue aussi à alléger le poids de l’impôt sur les salaires et la consommation au profit d’une taxation du capital, rendant ainsi plus juste le système fiscal global.

En 1994, Paul-Bernd Spahn (professeur d’économie à l’université de Francfort-sur-le-Main et à cette date expert du FMI) a proposé un très faible taux uniforme (0,01 ou 0,02 %) sur toutes les opérations de change afin de générer des rentrées, ainsi qu’un taux pénalisant temporaire bien plus élevé (de 50 ou même 100 %), si la rapidité des mouvements de fluctuation du taux de change d’une devise indique que ladite devise est, selon toute vraisemblance, soumise à des flux spéculatifs¹⁸.

Depuis Monterrey, les propositions de TTC ont pris de l’ampleur dans les débats et la TTC est maintenant largement reconnue comme une option possible pour et entre de nombreux pays. Il est désormais clair que sa mise en oeuvre n’est plus qu’une question de volonté politique et que son heure est venue. Une TTC à très faible taux pourrait être introduite par un pays ou un groupe de pays d’une même zone de devise tandis que le second niveau à taux plus élevé pour contrer les attaques spéculatives pourrait l’être indépendamment.

Les récentes publications et débats au sein du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement proposent une “**Taxe de développement sur les transactions de change (TDTC)**” à très faible taux d’un demi point de base (0,005 %) et une taxation de toutes les formes de commerce notamment de devises partout où elles s’exercent, afin de minimiser les distorsions du marché et les possibilités d’évasion. Elle pourrait servir de phase pilote pour une première expérience de mise en oeuvre concrète, tout en maintenant une perspective de long terme pour l’adoption d’une TTC.

Suite aux développements des marchés financiers, avec l’accroissement important du négoce d’autres instruments financiers outre les opérations au comptant en devises, des instituts de recherche autrichiens, avec l’appui de leur gouvernement, ont étudié la faisabilité et les effets d’une **Taxe sur les transactions financières (TTF)** générale. Une taxe prélevée sur toutes les opérations financières (au comptant comme dérivées), allant au-delà des opérations de change pour inclure actions, obligations, etc. ainsi que les produits dérivés y afférents (contrats à taux d’intérêt, opérations à terme, marchés à prime) élargirait la base de la taxe et pourrait générer des revenus importants tout en maintenant un faible taux d’imposition. Etant plus lourdement ressentie par les opérations de court terme, cette taxe pourrait contribuer à la stabilité des marchés financiers.

¹⁷ cf. site web de CIDSE relatif aux actions sur la TTC : *Redistribuer grâce à des mesures innovantes : une taxe sur les transactions de change*, Bruxelles, 2004 et *De nouvelles ressources pour le développement*, Bruxelles, 2005.

¹⁸ Spahn, Paul Bernd, *Finance et Développement*, FMI, juin 1996.

Une taxation générale, dans toutes les grandes économies, des opérations sur les actifs financiers ne serait que l'étape finale du processus de mise en oeuvre d'une TTF (opérationnalisation progressive d'une taxe prélevée d'abord uniquement sur les opérations au comptant et les produits dérivés, en fonction des échanges organisés entre quelques grandes économies de l'UE, pour ensuite procéder à son extension).

Toute nouvelle étude ou débat au niveau international devrait se concentrer sur les détails de la mise en oeuvre d'une TTF.

2. La contribution de solidarité sur les billets d'avion

Initiative du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement, la contribution sur les billets d'avion à faible taux a été introduite sur base volontaire par un certain nombre de pays¹⁹ comme compromis minimal, afin de ne pas avoir d'effets négatifs sur les compagnies aériennes. Elle sert actuellement à financer un fonds de médicaments contre la tuberculose, le sida et la malaria, via une nouvelle structure à savoir la Facilité internationale d'achat de médicaments pour le traitement du VIH/sida, de la malaria et de la tuberculose dans les PED appelée UNITAID.

L'introduction de la contribution de solidarité sur les billets d'avion est un projet pilote intéressant pour acquérir de l'expérience sur une action conjointe de levée et gestion de fonds pour financer le développement, sur base égale entre le Nord et le Sud, qui inclue dans sa structure aussi bien des représentants de l'Etat que de la société civile. Elle prouve que les premières mesures pour aboutir à des taxes internationales peuvent être prises unilatéralement ou par une coalition de pays. Toutefois, pour devenir un mécanisme efficace, la contribution sur les billets d'avion doit être améliorée sur de nombreux points, notamment :

- elle doit être obligatoire plutôt que volontaire ;
- son taux doit être suffisamment élevé pour intégrer les coûts environnementaux afin d'avoir une influence sur les comportements individuels et permettre de générer des recettes plus importantes ;
- il lui faut l'appui d'un plus grand nombre d'Etats pour en accroître la portée.

L'allocation des ressources issues de tout mécanisme innovant doit respecter les principes d'appropriation par les pays bénéficiaires du financement et d'exemption de toute forme de conditionnalité. Les recettes doivent financer des programmes de développement durable intégrés. Un ciblage trop étroit des critères d'allocation par les bailleurs viendrait saper l'appropriation nationale et ne permettraient probablement pas de répondre aux besoins et priorités des pays bénéficiaires.

RECOMMANDATIONS

La Conférence de suivi de Doha doit s'appuyer sur les réussites et débats consacrés à ce jour aux sources innovantes et prendre des mesures pour favoriser leurs progrès en :

- 1) portant à l'ordre du jour de la Conférence de suivi de Doha, la question d'une **taxe internationale pour le développement**, y compris la TTC ;
- 2) s'engageant clairement à :
 - faire appel à l'université des Nations Unies / Institut mondial de recherche pour le développement de l'économie (UNU-IMRED) pour effectuer des **recherches sur une taxe sur les transactions financières** afin d'examiner les questions liées à sa mise en oeuvre pratique ;
 - se mettre d'accord pour introduire **une TTC pilote ou une TDTC à faible taux**, afin d'en expérimenter la mise en oeuvre ;
- 3) veillant à ce que les structures de gestion des ressources issues des mécanismes innovants **garantissent transparence, redevabilité et participation des parties prenantes** pour leur

¹⁹ France, Chili, Côte d'Ivoire, Congo, République de Corée, Madagascar, Maurice, Niger appliquent actuellement cette taxe (source : UNITAID).

utilisation aux niveaux national et international, ce qui contribuera à l'OMD 8 en rendant plus réel le partenariat mondial pour le développement ;

- 4) s'engageant au **caractère additionnel** des sources innovantes de financement;
- 5) s'engageant à mettre davantage l'accent sur l'**effet régulateur de la contribution de solidarité sur les billets d'avion** ainsi que d'autres améliorations au sein du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement et de la structure d'UNITAID, comme l'efficacité des coûts, l'efficience et l'utilisation des fonds pour le développement durable, au-delà de la seule distribution de médicaments ; une plus grande participation des pays à cette initiative du Groupe pilote devrait également être encouragée en vue de financer des initiatives internationales de développement ;
- 6) Ces nouveaux instruments de financement gagneraient en efficacité et dimension s'ils étaient mis en œuvre de façon multilatérale et non par quelques pays. **Un cadre institutionnel** est également nécessaire pour déterminer comment en utiliser et gérer les fonds. L'ONU doit préserver son rôle de catalyseur pour discuter, obtenir des appuis et aider à la mise en œuvre de quelques unes de ces initiatives. Mais mieux vaut étudier des utilisations plus générales de quelques uns de ces financements, via un accord multilatéral. Ce travail sur les sources innovantes de financement et leur gestion pourrait être amélioré en institutionnalisant leur gouvernance par le biais d'une instance multilatérale de l'ONU.

III. L'AIDE

Même si mobiliser des ressources domestiques et, à cet effet, mettre en place des cadres adéquats aux niveaux national et international au profit durable des pauvres et des plus vulnérables, s'avère de la plus haute importance pour le développement humain mondial, une aide extérieure additionnelle demeurera nécessaire aussi longtemps que les possibilités de participer à l'économie mondiale resteront inégales comme c'est le cas aujourd'hui.

Afin de compléter les efforts nationaux d'amélioration des conditions de vie de millions de pauvres dans les PED, l'aide au développement doit être suffisante en quantité, axée sur l'élimination durable de la pauvreté, prévisible et efficace. Le Consensus de Monterrey a reconnu qu'une augmentation importante de l'APD était indispensable pour que les PED puissent atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, OMD inclus et, pour ce faire, a exhorté les pays développés à faire des efforts concrets pour atteindre l'objectif des 0,7 % de leur PNB (CM, § 42, 43). Le Consensus comprend un accord international pour davantage améliorer les politiques et les stratégies de développement, aux niveaux national et international, afin d'accroître l'efficacité de l'aide apportée. (CM, § 41).

A l'occasion de la Conférence de Monterrey en 2002, plusieurs pays se sont formellement engagés à accroître leur APD, tels les pays de l'UE avec l'Accord de Barcelone. Ces engagements ont été réitérés et adaptés les années suivantes, comme l'ont fait les Etats membres de l'UE à Luxembourg en 2005. D'autres pays de l'OCDE, tels la Suisse ou les USA, demeurent toujours aussi peu clairs sur leur engagement à atteindre les 0,7 %. Tout en saluant le fait que, pour la première fois, ces engagements envers l'objectif des 0,7 % sont liés à un calendrier, nous critiquons la manière dont la plupart des bailleurs tentent d'accomplir leur engagement en ayant recours à un exercice de façade; le plus grand défaut à cet égard est de comptabiliser les allègements de dette en APD. Bien que le Consensus de Monterrey ait clairement encouragé les bailleurs « à veiller à ce que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD » (CM, § 51), la pratique n'en a pas moins continué. La perte de crédibilité est renforcée quand, non seulement les crédits au développement mais aussi les crédits à l'exportation commerciale ou même les crédits remboursés à valeur de marché, sont comptés en APD. Mais même avec cette augmentation artificielle, les taux d'APD ne suffisent pas pour atteindre les objectifs fixés – comme l'OCDE a dû le rappeler aux bailleurs après la publication de ses statistiques de 2006 et 2007. La CIDSE suit attentivement les discussions sur la révision des critères d'APD de certains pays confrontés à des contraintes budgétaires. Il semble que ces discussions tendent à inclure comme authentiques dépenses de développement, des dépenses existantes non acceptables au lieu d'accroître les efforts budgétaires pour augmenter les volumes actuels afin d'atteindre les objectifs internationaux.

Au-delà d'une quantité suffisante, la qualité de l'aide au développement est une précondition nécessaire à son utilisation efficace pour le développement mondial durable au bénéfice des pauvres. Cette question a été reprise par les conférences de Rome (2003) et en particulier de Paris (2005) de l'OCDE, où un agenda comportant un calendrier précis d'amélioration de l'efficacité de l'aide a été fixé. Cet agenda (des gouvernements et pour les gouvernements) constitue une avancée bienvenue dans la mesure où il permet des progrès sur les principaux aspects d'efficacité de l'aide identifiés par le Consensus de Monterrey.

Nous sommes néanmoins préoccupés par des signes indiquant que la mise en œuvre de la Déclaration de Paris néglige certains aspects (CM, § 43) comme :

- la réduction des coûts des transactions et l'assouplissement des modalités de décaissement de l'APD ;
- l'abandon de l'aide liée et la suppression des restrictions contraignantes ;
- l'utilisation d'instruments adaptés répondant aux besoins des pays en développement dans le cadre de consultations.

Comme d'autres ONG, la CIDSE et ses partenaires du Sud vont suivre l'évolution de cet agenda au nom de ceux, enfants, femmes et hommes qu'ils sont censés servir : les pauvres et les plus vulnérables.²⁰ Par ailleurs, il nous faut souligner que la qualité de l'aide va bien au-delà de l'efficacité de l'aide au développement ; elle entraîne des questions politiques essentielles comme la redistribution des pouvoirs, l'accès aux ressources naturelles, les risques et opportunités qui, par définition, ne sont pas couverts par l'ordre du jour de la Déclaration de Paris. Pour se préparer à Doha, il faut notamment garder à l'esprit qu'une autre conférence internationale (le Forum de haut niveau de l'OCDE à Accra) va traiter de l'agenda de Paris, deux mois avant la Conférence de suivi de Doha. La portée de Monterrey et de Doha va bien au-delà de l'efficacité de l'aide et doit aborder les questions politiques mentionnées plus haut au sein d'un cadre respectueux des droits de l'homme. Sans politiques cohérentes en faveur du développement humain mondial, l'aide au développement en tant que telle restera infructueuse.

Un aspect crucial de l'efficacité de l'aide comme de la cohérence politique est la participation adéquate de toutes les parties prenantes, spécialement des pauvres et des marginalisés. La participation à l'aide au développement inclut d'appuyer les initiatives nationales de la société civile pour un suivi budgétaire, la redevabilité démocratique et la participation. Au niveau international, elle en appelle à une révision fondamentale du système de conditionnalité. Les normes de base de responsabilité fiduciaire et de transparence sont des éléments importants du contrat d'aide et de la conditionnalité. L'exigence faite aux pays bénéficiaires de présenter des comptes financiers et budgétaires précis sur l'utilisation de l'aide reçue devrait être accompagnée par la transmission en temps opportun de flux d'aide prévisibles par les bailleurs, faute de quoi les conditions – en particulier économiques – liant l'aide sont illégitimes, si elles sont imposées et non issues d'un processus inclusif de dialogue et de négociation²¹.

L'émergence d'une nouvelle architecture de l'aide où les PED sont encore plus exclus des processus de prise de décisions et d'établissement de normes contredit le Consensus de Monterrey (CM, § 62). Des tâches comme celle de définir ce qui doit être comptabilisé en aide, de réviser le fonctionnement de mécanismes tels que les fonds verticaux et fiduciaires, de décider des voies et moyens de coordonner la politique et les mécanismes d'octroi de l'aide ou celle d'avancer des concepts de partenariat entre bailleurs et bénéficiaires demeurent très concentrées dans les mains des bailleurs ou des forums qu'ils dominent. Les efforts de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide n'ont pas abouti à un dispositif institutionnel approprié pour négocier collectivement avec les pays non OCDE. L'ONU en tant qu'institution universelle et multilatérale, par le biais du Forum pour la coopération en

²⁰ Alors qu'elle suit les discussions officielles sur l'efficacité de l'aide au développement et est elle-même un acteur important avec ses partenaires du Sud, la CIDSE a pleinement conscience que cette question la concerne également. Elle a lancé un processus devant lui permettre de définir explicitement sa compréhension de l'efficacité de la coopération au développement. Cf. la réflexion initiale à ce sujet : *L'aide au développement : compensation de l'injustice ou instrument de justice*, CIDSE, Bruxelles, 2008.

²¹ Voir également la *Déclaration sur la conditionnalité* du *Groupe de travail de la CIDSE et Caritas Internationalis sur les ressources allouées au développement*, juillet 2005.

matière de développement de l'ECOSOC dont les pouvoirs seraient considérablement renforcés, serait un lieu bien plus adéquat pour un engagement des pays donateurs et bénéficiaires à esquisser et suivre les aspects conceptuels et opérationnels de la nouvelle architecture de l'aide qui est en train d'émerger.

RECOMMANDATIONS

Les participants au processus préparatoire et à la Conférence de suivi de Doha doivent veiller à ce que le résultat final comporte les engagements à :

- 1) atteindre l'objectif international des **0,7 % du PIB dévolus à l'APD**, ou au moins être en ligne avec l'initiative 20/20 lancée en 1995 à la Conférence de Copenhague sur le développement social, dans le cadre de calendriers acceptables et clairement établis, en fournissant une aide réelle (qui exclut les opérations ne représentant pas un vrai transfert de ressources comme les allègements de dette) ;
- 2) canaliser l'APD sur l'éradication de la pauvreté et opérer un **strict suivi** à cet effet;
- 3) intégrer l'aide au développement dans un **cadre politique cohérent** orienté vers un développement mondial durable au profit des pauvres et des plus vulnérables ;
- 4) établir des objectifs clairs et structurés dans le temps afin de **mettre fin à la conditionnalité politico-économique** et appuyer les institutions favorisant la redevabilité démocratique, la planification budgétaire et leur contrôle.

La Conférence de suivi de Doha doit envisager d'attribuer la responsabilité des décisions sur les points essentiels qui définissent la politique d'aide au développement au **Forum pour la coopération en matière de développement de l'ECOSOC**.

IV. LA DETTE

1. L'allègement et la viabilité de la dette

Quelques progrès ont été enregistrés depuis la Conférence de Monterrey dans le domaine de la dette extérieure. Les initiatives, toujours en cours, PPTE 2 et celle pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM) prouvent que l'allègement de la dette peut considérablement contribuer à accroître la marge financière pour le développement du secteur public et les dépenses de réduction de la pauvreté. Cependant, la dette extérieure des PED a continué d'augmenter pour atteindre aujourd'hui 3350 milliards de dollars²². En 2000, le stock de la dette des PED s'élevait à 2490 milliards de dollars²³ contre 1400 milliards en 1990²⁴. Les PED ont déboursé 446 milliards de dollars de remboursements de dette en 2006²⁵. Les pays à faibles revenus continuent de rembourser 100 millions de dollars chaque jour à leurs créanciers²⁶, détournant ainsi d'importantes sommes de leurs rares ressources publiques vers le service de la dette, ceci au détriment d'investissements nécessaires au secteur social et aux infrastructures.

Les initiatives d'allègement de dette, toutes louables qu'elles soient, montrent ainsi qu'elles tournent court par rapport au Consensus de Monterrey (CM, § 48). A propos des dernières initiatives d'allègement, la CIDSE note les points de préoccupation suivants²⁷ :

- à l'exception des dettes dues au FMI, le mécanisme d'allègement choisi a consisté à procurer progressivement des dons afin de répondre au service de la dette et aux principales obligations à leur arrivée à échéance. Pour ce qui est des dettes envers l'AID et la Banque africaine de

²² Données et statistiques de la Banque mondiale : <http://go.worldbank.org/1M350PEJI0>

²³ Banque mondiale, Rapport sur *Le financement du développement mondial (2002)*, Washington DC.

²⁴ *ibidem* 1999.

²⁵ SPRATT Stephen, *External Debt and the Millennium Development Goals (Dette extérieure et OMD)*, étude mandatée par le PNUD, mai 2007, p.5.

²⁶ Oxfam International, *The World is Still Waiting (Le monde attend toujours)*, Briefing Paper 103, p.4, Oxford, mai 2007.

²⁷ CIDSE, *Prévenir le réendettement - Une approche fondée sur le développement humain*, Bruxelles, juin 2007.

développement de plusieurs pays bénéficiaires, cela a nécessité rien de moins qu'une pleine additionnalité des ressources ;

- les promesses d'allègement, certes utiles, ne sont pas suffisantes pour garantir les besoins en financement des OMD ;
- les mesures prises ayant consisté en un ensemble de réductions de dette ad hoc et exceptionnel, les inégalités traditionnelles de pouvoir entre créanciers et débiteurs n'ont pas été abordées ;
- de nombreux pays avec des dettes illégitimes ou odieuses ont été exclus de la liste des bénéficiaires ;
- la conditionnalité 'à taille unique' pernicieuse imposée par les IFI, n'a pas été supprimée mais est au contraire devenue une exigence pour accéder à l'allègement de dette. De fait, de lourdes formes de conditionnalité au cœur de la plupart des opérations d'annulation de dette vont bien au-delà des normes fiduciaires de base, telles que redevabilité mutuelle et transparence pour imposer une micro-gestion des économies des pays pauvres²⁸.

Même pour le nombre limité de pays bénéficiant de ces initiatives, un nouvel emprunt risque de les renvoyer aux cycles de l'endettement.

A ce jour, les efforts officiels pour aborder le problème du maintien de la viabilité se sont principalement concentrés sur le Cadre de viabilité de la dette (CVD) du FMI et de la Banque mondiale. En 2005, un document conjoint FMI/Banque mondiale²⁹ a discuté de « l'abaissement des seuils de dette pour tous les pays », ce qui aurait été cohérent avec le raisonnement soutenu par l'IADM, mais cette option a été écartée car « pouvant rouvrir la question de l'éligibilité à l'initiative PPTE (...), ce qui en accroîtrait substantiellement les coûts ».

Pour être en ligne avec le Consensus de Monterrey, viabilité et besoins en allègement de dette devraient être calculés de façon à ce que les analyses de la situation de la dette soient fondées sur les besoins nécessaires pour atteindre les OMD (CM, § 49)³⁰. Pour ce faire, les PED devraient autant que possible pouvoir mettre à part leurs rentrées publiques pour atteindre les objectifs de développement humains et les OMD ; seul le surplus serait pris en considération comme ressource disponible pour le service de la dette ou le remboursement du principal. Ceci demanderait l'annulation d'approximativement 400 à 600 milliards de dollars de valeur de dette³¹ – allant d'une annulation marginale jusqu'à 100% en fonction de la situation de chaque pays – alors que les initiatives PPTE et IADM ne totalisent qu'un peu plus de 100 milliards de dollars d'annulation de dette. La méthodologie du CVD ne permet pas d'atteindre les exigences établies par le Consensus de Monterrey³². Parmi les problèmes rencontrés, il y a :

- la définition de la crise d'endettement comme la pure incapacité des pays à rembourser (plutôt que leur incapacité à atteindre les OMD ou autres objectifs de développement humain) ;

²⁸ Par exemple, en Zambie et au Nicaragua, les exigences de politiques monétaires strictes du FMI ont éliminé ou largement réduit les montants libérés par l'allègement destinés aux dépenses pour les services sociaux (cf. John Weeks et Terry McKinley, *Does Debt Relief Increase Fiscal Space in Zambia? The MDG Implications (L'allègement de dette accroît-il l'espace fiscal en Zambie ? – Implications des OMD)*, PNUD, Centre international contre la pauvreté, Etude pays n° 5, septembre 2006, et ACEVEDO Adolfo, *Nicaragua: "the Millennium Development Goals (MDGs) and the IMF program"* (Nicaragua : OMD et programme du FMI), 2006, p. 9-11.

²⁹ AID ET FMI, *Review of Low-Income Debt Sustainability Framework and Implications of the MDRI (Revue du CVD et implications de l'IADM)*, 2006, p. 19

³⁰ Le secrétaire général de l'ONU a appelé à redéfinir la viabilité de la dette comme "le niveau d'endettement permettant à un pays d'atteindre les OMD en 2015 sans aucun accroissement des ratios de dette", Nations Unies, *Pour une liberté plus grande : vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général (A/59/2005, § 54).

³¹ MANDEL Stephen, *Debt relief as if people mattered – A Rights-based approach to debt sustainability (L'allègement de dette comme si cela importait aux gens – Une approche de la viabilité de la dette fondée sur les droits)*, New Economics Foundation, Londres, 2006.

³² CIDSE, 2006, *A Human Development Approach to the World Bank/IMF Debt Sustainability Framework (Une approche par le développement humain du cadre de viabilité de la dette du FMI/Banque mondiale)*.

- les indicateurs de dette tels que dette par rapport aux exportations et dette par rapport au PIB qui ne prennent pas en compte la dette domestique et qui se sont montrés incapables de capter les vrais besoins d'allègement des pays ; et
- une évaluation par la Banque mondiale des politiques et institutions nationales sur base d'un modèle à taille unique, qui préjuge de la diversité des approches politiques auxquelles les pays emprunteurs pourraient avoir recours afin de suivre des stratégies de développement ayant fait l'objet d'une appropriation nationale.

Le cadre autorise chaque pays à établir un plafond d'endettement, mais seul le débiteur se trouve sanctionné pour ses dépassements, alors qu'un plafond nécessite toujours un créancier et un débiteur. Par ailleurs, un nouvel emprunt résulte souvent d'un accès insuffisant à des dons. Dès lors, les débiteurs sont laissés sans autre alternative que de recourir à l'emprunt avant d'être punis pour avoir souscrit des crédits.

Cet instrument s'avère ainsi inefficace pour traiter le problème de la ré-accumulation de dettes qu'avait pourtant demandé le Consensus de Monterrey (CM, § 47). Le CVD ne permet également pas d'aborder les chocs endogènes et exogènes qui frappent actuellement de nombreux pays post-PPTE. N'est pas non plus prise en compte la situation de nombreux pays dont le niveau d'endettement s'est apparemment amélioré mais qui sont maintenant confrontés à un accroissement de leur dette domestique. Le Consensus de Monterrey (CM, § 62) n'est manifestement pas reflété dans le CVD qui ne fournit aucun espace de participation aux pays emprunteurs et à leurs citoyens pour la préparation de leurs propres analyses de viabilité de dette, leurs stratégies et leurs objectifs.

2. Les mécanismes de résolution de l'endettement et les prêts responsables

Le besoin d'une approche différente pour traiter en intégralité le processus d'emprunt et de prêt, à la fois en termes de quantité et de qualité, a été reconnu par le Consensus de Monterrey (CM, § 51), mais est resté lettre morte. A maintes reprises, depuis plusieurs années, la communauté internationale (G8, G20, OCDE et Assemblée générale de l'ONU y compris) a renouvelé ses appels à davantage de 'prêts responsables' ; ceci ne sera possible qu'avec l'adoption d'un cadre juridique contraignant où les créanciers s'engageant dans des prêts irresponsables en assument la responsabilité et le font sur une base prévisible et équitable, ce que le système actuel ne prévoit pas. Un tel cadre doit à la fois prendre en compte l'origine et l'impact des dettes et offrir un traitement égal tant aux débiteurs qu'aux créanciers, pour influencer finalement sur les motivations non seulement des débiteurs mais aussi des prêteurs afin de prévenir durablement le renouvellement de l'endettement. Ce cadre pourrait prendre la forme d'un processus impartial et transparent de résolution des crises et controverses sur la dette. La Charte pour un financement responsable développée par Eurodad³³ en esquisse les éléments essentiels et est un premier pas important vers cet objectif.

Les fonds voutours sont un exemple spécifique du comportement irresponsable de créanciers qui compromettent les bénéfices de l'allègement de dette. Si une résolution de la dette souveraine, telle que décrite dans les paragraphes ci-dessus, est la seule voie pour changer les motivations de ces fonds, l'urgence du défi en appelle à des mesures immédiates de très court terme au niveau de l'ONU, en coopération avec d'autres agences, pour développer et renforcer les codes de conduite nécessaires et contraignants susceptibles d'empêcher lesdits fonds de racheter la dette de pays endettés. Des mécanismes internationaux doivent aussi être mis en place pour accorder une aide juridique et financière aux pays qui seraient attaqués en justice par des fonds voutours.

Un développement significatif de l'après Monterrey a été l'intérêt juridique et politique croissant pour les concepts de dette odieuse et illégitime. Guidée par les principes de la Doctrine sociale de l'Eglise qui apporte de solides fondements à ces concepts³⁴, la CIDSE se réjouit de l'élan existant pour intégrer ces principes dans les législations internationales et nationales. La décision du gouvernement norvégien,

³³ HURLEY Gail, *Charte d'Eurodad pour un financement responsable*, Eurodad, 2008.

³⁴ Pour en savoir plus sur la Doctrine sociale de l'Eglise et les concepts fondamentaux appuyant les prêts irresponsables et les dettes odieuses et illégitimes, voir CIDSE, *Prévenir le réendettement – Une approche fondée sur le développement humain*, Bruxelles, juin 2007.

en octobre 2006, d'annuler unilatéralement ses droits spécifiques sur la dette au motif que les créances en question étaient un exemple de 'l'échec de la politique de développement', a été un élément clef des concepts sur l'illégitimité de la dette et un signe fort et encourageant pour son développement. Dans le monde en développement, la société civile a mis en œuvre des audits de dette pour en examiner la nature et, en 2007, l'Equateur est devenu le premier gouvernement à réunir une commission officielle d'audit de la dette afin de déterminer la légitimité ou l'illégitimité de ses prêts historiques. Le débat s'est ensuite développé avec la publication de documents sur le sujet par la CNUCED et la Banque mondiale. Puisque de nouveaux développements sur la question de la dette extérieure sont envisagés, la reconnaissance de la dette illégitime doit être constatée et affirmée à Doha, et le principe de son annulation examiné.

RECOMMANDATIONS

La Conférence de suivi de Doha, son processus préparatoire et le document final doivent déterminer ce qui reste à accomplir pour tenir les promesses du Consensus de Monterrey en proposant des engagements concrets sur les questions liées à la dette dans le contexte actuel, notamment :

- 1) un accord **mettant fin à la conditionnalité ex-ante lourde et obligatoire**, concernant les opérations d'allègement de dette, en particulier celle relative à la politique économique ;
- 2) un engagement à **revoir les besoins d'annulation de dette** des pays, en particulier ceux qui ne sont pas encore pris en compte dans les allègements de dette actuel, sur base des besoins en financement requis pour atteindre les OMD et les grands objectifs de développement, ainsi que cela a déjà été approuvé à Monterrey ;
- 3) un accord sur un processus visant à développer, en coopération avec d'autres agences ayant l'expertise requise, **un cadre obligatoire, indépendant et prévisible d'arbitrage** pour les réclamations sur la dette souveraine ;
- 4) à l'égard des **fonds vautours** :
 - un engagement à **modifier les législations nationales**, en particulier celles des pays comme le Royaume-Uni, les USA et la France où les fonds vautours profitent au maximum du système judiciaire pour ester contre les pays se remettant tout juste d'une annulation de dette, ceci afin de mettre fin à ce phénomène ;
 - un accord pour **libérer des fonds afin d'apporter une aide judiciaire et financière** aux pays attaqués en justice par les fonds vautours ;
- 5) la reconnaissance de l'existence d'**une dette illégitime** et des efforts menés par des pays pour enquêter sur l'illégitimité de leurs dettes, avec l'engagement d'annuler celles qui se révèlent illégitimes.

V. LA REFORME DU SYSTEME FINANCIER, MONETAIRE ET COMMERCIAL

Les circonstances actuelles de la Conférence de suivi de Doha se définissent en fonction de deux facteurs importants. D'abord, la Conférence survient au moment où les grandes institutions multilatérales issues de l'après seconde guerre mondiale (Banque mondiale, FMI, OMC, banques régionales de développement en général) doivent affronter la crise la plus profonde qu'elles aient jamais subie. Ensuite, les effets – qui continuent de s'étendre – de la crise des crédits immobiliers à taux variable (*sub-prime*), amorcée dans un pays développé et pour laquelle le FMI a échoué à remplir convenablement sa fonction de surveillance, menacent désormais de provoquer un ralentissement mondial majeur dont l'envergure est encore incertaine. Cela montre de manière concluante que les problèmes financiers systémiques ne relèvent ni du passé, ni de la responsabilité des seuls PED.

Les participants à la Conférence de suivi de Doha doivent saisir cette opportunité pour travailler et s'accorder sur une vision multilatérale et politique et donner une orientation aux grandes institutions économiques mondiales et régionales, tout en identifiant les lacunes institutionnelles et les déficiences ayant contribué au déclenchement de telles crises.

L'un des éléments de la crise actuelle est la transformation dramatique du rôle du Fonds monétaire international au cours de ces dernières années. Le FMI a clairement échoué dans son rôle de courtier pour la coordination des taux de change des émetteurs de devises fortes, fonction également envisagée par le Consensus de Monterrey, et la prévention des déficits mondiaux (CM, § 55). Cette fonction est essentielle pour éviter les impacts négatifs de la volatilité des taux de change sur le commerce et la capacité à assurer le service de la dette et, en fin de compte, sur les perspectives de développement des PED. Notant cette lacune dans le système financier mondial d'aujourd'hui, la CNUCED en appelle à un nouveau code de conduite afin d'assujettir les modifications des taux de change réels à une supervision multilatérale³⁵.

Le FMI a également échoué à agir en tant que prêteur en dernier ressort crédible en temps de crise ; de fait, son rôle à cet égard a régressé depuis Monterrey. En 2003, il a écarté le seul instrument existant pour ce financement (la ligne de crédit conditionnel) et n'a pas réussi à le remplacer depuis. Le nombre croissant de ses membres ayant effectué des remboursements anticipés renforce la perception de son incapacité à tenir cette fonction à l'avenir.

En l'absence de financement d'urgence adéquat et accessible, les PED ont essayé de faire face à la volatilité financière en construisant d'importantes réserves, et ce à un coût social et de développement énorme. La menace de désalignement d'une devise en dévissage peut entraîner de grosses pertes à ces réserves, soulignant les risques et la nécessité d'aller vers un système monétaire mondial moins dépendant du dollar.

En attendant que de tels mécanismes et structures soient mis en place, les PED doivent être soutenus en optant pour une gestion de leur taux de change. Les asymétries créées dans les économies des PED par ces fluctuations de taux de change doivent être reconnues par les accords relatifs au commerce et aux investissements. Une aide peut aussi venir de la tendance à la régionalisation des finances qui devrait être encouragée et appuyée.

1. Les instances d'établissement de normes financières

L'agitation mondiale actuelle autour du crédit apporte une nouvelle dimension aux engagements de Monterrey visant à accroître la participation des PED dans les instances fixant les normes financières (CM, § 57). Les principes fondamentaux de démocratie et d'impartialité valident la revendication que les normes d'ampleur universelle doivent être conçues avec une participation universelle. Mais il est désormais prouvé sans le moindre doute que les problèmes de conception de certaines de ces normes, même mises en œuvre dans un pays industrialisé ayant participé à leur élaboration, peuvent avoir de fortes implications sur le développement et l'accès au crédit des pays n'y ayant pas participé. Bien plus, ces implications sont proportionnellement plus vastes pour les économies moins souples et diversifiées des PED. Toutefois, la mise en œuvre de ce mandat n'a guère avancé. Certaines des principales normes internationales, comme les normes comptables qui sont déterminantes pour la capacité des actionnaires et des citoyens à suivre les activités d'une entreprise, sont élaborées en-dehors de tout débat public ; ainsi, le Comité international des normes comptables (CINC/IASC) représente exclusivement les intérêts des sociétés.

Le processus de suivi du Financement du développement doit établir des directives à suivre efficaces pour ce qui est de la composition des instances développant ces normes ; il pourrait, en outre, réunir un groupe intergouvernemental d'experts. Le processus de suivi pourrait aussi établir des objectifs débattus au niveau politique visant à influencer l'approche des instances fixatrices de normes. Penser ainsi à des normes dans le contexte d'un objectif politiquement débattu de totale libéralisation des comptes de capital – ce qui a prévalu jusqu'ici dans l'établissement des normes – pourrait être sensiblement différent dans le contexte d'un autre objectif politiquement débattu. Chaque domaine de normes financières requière sa propre approche pour l'établissement des objectifs et méthodes de participation afin de garantir un engagement adéquat des PED.

³⁵ CNUCED, *Trade and Development Report (Rapport sur le commerce et le développement)*, 2007, p. 29.

En outre, le Consensus de Monterrey énonce « *qu'un des objectifs majeurs de la réforme est l'amélioration du financement du développement et l'élimination de la pauvreté* » (CM, § 53). La Conférence de suivi du Financement du développement doit explorer la portée de cette affirmation pour la composition institutionnelle de telles instances et des homologues nationaux auxquels elles doivent rendre compte dans chaque pays³⁶.

Le manque d'avancée dans la participation à la mise au point de ces normes est aggravé par l'oubli d'un autre engagement de Monterrey, à savoir que la mise en œuvre de normes financières et codes dans les PED devrait se faire sur une base volontaire (CM, § 57).

Au contraire, la mise en œuvre et la surveillance des normes et codes sont devenues plus intenses suite aux 12 normes et codes endossés par le G7. Les principales instances désignées pour poursuivre leur mise en œuvre sont la Banque mondiale et le FMI qui ont eu recours à un système de sanctions et d'incitations, ce qui en remet en question la nature "volontaire" d'une telle mise en œuvre.

2. La réforme de la gouvernance des institutions de Bretton Woods

Le Consensus de Monterrey a appelé très spécifiquement la Banque mondiale et le FMI à renforcer la participation des PED et des pays en transition dans leur gouvernance ; il a également reconnu (CM, § 52) que ces questions devaient être traitées si ces institutions doivent devenir les vrais instruments de la bonne gouvernance mondiale.

Après un débat prolongé, des accords sur la réforme de la structure de vote du FMI sont intervenus lors des Assemblées annuelles de Singapour en 2006³⁷ et des Assemblées de printemps d'avril 2008. Pour ce qui est de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, cette révision de la structure de vote résultera en un transfert aux PED de 2,7 % des droits de vote des pays développés. Selon des annonces effectuées précédemment, on s'attend à ce que la Banque mondiale mène une réforme similaire. Ce résultat confirme les prédictions d'évolutions minimales, bien loin de ce qui est nécessaire pour accroître véritablement la participation des PED dans ces institutions et en restaurer la légitimité.

Ce résultat décevant résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, l'utilisation continue de variables qui continuent globalement à favoriser les pays riches et qui, de fait, sont les mêmes que celles de la formule actuelle – PIB, ouverture, variabilité et réserves. La discussion a rapidement éliminé d'autres variables potentiellement plus bénéfiques aux PED³⁸. Aucune d'entre elles ne constitue ce qu'un auteur a appelé des variables "orientées sur la demande" – c'est-à-dire des variables signalant une demande et susceptibles de favoriser les PED ; au contraire, il s'agit de variables 'orientées sur l'approvisionnement'³⁹.

Deuxièmement, le calcul de ces variables continue de se faire sur une base qui sous-estime systématiquement le poids des économies des PED. Le calcul du PIB à taux de marché sous-évalue systématiquement l'ampleur des économies des PED. Il a été convenu que, mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat (calcul moins partial), le PIB ne sera intégré dans la formule qu'à hauteur de 40 %. Un

³⁶ Par exemple, il est probable que les résultats varient selon que les homologues nationaux ne sont que les banques centrales intéressées par la stabilité financière ou qu'ils comprennent des syndicats ou des petites et moyennes entreprises opérant dans les pays qui devront appliquer ces normes ultérieurement.

³⁷ La résolution établit que les deux principaux objectifs de la réforme sont de redistribuer les quotas pour refléter de manière adéquate le poids économique et le rôle des pays membres dans l'économie mondiale et de renforcer la voix des pays à faibles revenus selon une approche en deux étapes ; pour la première, la résolution énonce des accroissements ad hoc de quotas pour la Corée du Sud, le Mexique, la Chine et la Turquie ; pour la seconde, elle en appelle à des réformes plus fondamentales, incluant un accord sur une formule de quotas plus simple et plus transparente, un second cycle d'accroissements ad hoc des quotas fondés sur une nouvelle formule et une augmentation des votes de base.

³⁸ ZAIDI Iqbal et MIRAKHOR Abbas, *Rethinking the Governance of the International Monetary Fund (Repenser la gouvernance du Fonds monétaire international)*, Document de travail du FMI, WP/06/273, Washington, 2006.

³⁹ BELTRAN Gil S., *Governance in Bretton Woods Institutions (La gouvernance des Institutions de Bretton Woods)*, document préparé pour la XX^{ème} réunion du Groupe technique du G 24, Manille, 2005.

autre facteur, l'ouverture, est hautement corrélé au PIB calculé à taux de marché et est donc également partial pour les PED. En outre, le commerce intra unions monétaires demeure inclus dans ce qui est considéré commerce international, surestimant ainsi substantiellement la part des membres de la zone Euro. Le troisième élément, la variabilité, est une variable potentiellement puissante pour saisir les besoins des PED pour le Fonds, mais comme elle n'est pas calculée en tant que ratio du PIB, elle n'œuvre pas dans cette direction.

Le troisième facteur est l'échec à reconnaître les votes de base comme élément important pour traiter la question du droit de vote des pays à faibles revenus. L'une des conditions minimales pour contrecarrer l'érosion du poids des votes de base survenue après de nombreuses augmentations de quotas affectant les droits de vote y afférents serait une multiplication par quatre desdits votes de base. Toutefois l'accord ne porte que sur leur triplement.

Le quatrième facteur est l'échec de l'adoption du vote à double majorité. Un tel système contribuerait à accroître l'influence des PED dans les décisions et encouragerait des coalitions de membres plus vastes et diverses – assurant ainsi une meilleure appropriation – pour appuyer les décisions politiques. La double majorité est une option qui a été testée dans des contextes similaires, comme dans les banques régionales de développement ; elle ne nécessiterait pas de changements supplémentaires des quotas ou des Articles d'accord. Cette option, envisagée en 2007, ne semble plus être examinée par les institutions de Bretton Woods même si elles pourraient encore l'adopter, à condition que la volonté politique soit là.

La réforme de la gouvernance des institutions de Bretton Woods doit, en outre, être évaluée en fonction du contexte de l'évolution de leur rôle et de trois grandes considérations qui ont émergé depuis 2002 et qui méritent attention. En premier lieu, comme la plupart des pays à revenus intermédiaires remboursent leurs obligations au FMI, ceux qui ont le plus recours au Fonds sont dès lors les pays à faibles revenus. Or il s'agit de ceux-ci qui sont les plus marginalisés par leurs droits de vote au FMI, selon le scénario proposé, à savoir une formule qui a surtout pensé à aligner poids économique et droit de vote. Deuxièmement, la stabilité financière mondiale est de plus en plus considérée comme un bien public mondial, ce qui rend les changements dans la gouvernance du FMI encore plus nécessaires afin qu'il puisse mieux représenter l'ensemble du monde. Troisièmement, il est ironique de constater que la décision sur le réexamen des quotas a été prise aux mêmes Assemblées de printemps qui ont entériné la nette diminution des rôles financiers du FMI (ceux-ci exigeant une capacité financière) au profit de la surveillance et du suivi qui, pour être efficaces, requièrent équité et un accent plus important sur les économies avancées que sur celles en développement. Maintenir une formule aussi fortement influencée par des considérations sur la capacité de financement des membres ne se justifie plus selon ce scénario mais au contraire érode démocratie et efficacité. Cette modification du rôle du FMI et les modifications nécessaires à sa structure de gouvernance doivent être considérées comme un « problème nouveau » que la Conférence de suivi de Doha est habilitée à traiter et auquel elle peut apporter une réponse appropriée⁴⁰.

3. Réforme du système commercial multilatéral

A l'époque du sommet de Monterrey, le cycle de Doha sur le commerce venait tout juste d'être lancé (2001). Depuis lors, les débats ont été relancés puis suspendus à plusieurs reprises et les perspectives de conclusion demeurent incertaines. A la différence des autres cycles commerciaux, on ne

⁴⁰ L'une des voies possibles pour aborder cette question via une adoption partielle du vote à double majorité a été proposée par un certain nombre de pays membres : "La structure de gouvernance du FMI est conçue pour son rôle de prêteur mais est totalement inappropriée quant au rôle croissant qu'il est amené à jouer en matière de supervision et régulation. Nous pensons qu'il serait bon que le Conseil d'administration utilise un système de vote à double majorité (vote selon le poids pondéré et vote en tant que membre) pour adopter les décisions à caractère politique, en particulier celles qui n'ont pas de lien strict avec l'utilisation des ressources du Fonds", communiqué de M. Martin Lousteau, Ministre de l'économie et de la production d'Argentine, au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, du Paraguay et du Pérou lors de la 17^{ème} réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI), Washington, 12 avril 2008.

peut interpréter les désaccords persistants comme étant un simple désaccord sur comment libéraliser davantage; ils représentent une crise profonde de la légitimité fondamentale et de la solidité de l'OMC, un questionnement de ses dogmes de base.

Dans ce contexte, la Conférence de suivi de Doha doit être considérée comme une opportunité cruciale. Le Consensus de Monterrey (CM, § 64) a appelé à « *améliorer les relations entre l'Organisation des Nations unies et l'Organisation mondiale du commerce aux fins du développement ...* », ce qui ne veut pas dire que l'ONU doit prendre la direction de négociations commerciales circonstanciées dont le cadre de l'OMC assure un meilleur suivi. Mais les contributions et les directives politiques que l'on peut adopter dans un forum comme celui de l'ONU, sont essentielles pour obtenir des résultats commerciaux couronnés de succès. L'échec à accroître la cohérence entre les objectifs mondiaux de développement et les règles du commerce mondial non seulement a empêché les PED d'exploiter les opportunités offertes par le commerce pour leur développement économique et social, mais il en est également résulté un modèle commercial où les marchés l'emportent sur les populations. Ce régime a échoué à investir suffisamment dans des secteurs clés du développement tels l'agriculture et le développement rural et a transformé nombre de PED en importateurs nets de nourriture. Les conséquences sont claires : les communautés rurales de nombreux PED souffrent de faim extrême depuis des décennies et, aujourd'hui, la sécurité alimentaire des pauvres en zones urbaines qui a toujours été précaire, se trouve progressivement sapée dans des proportions dramatiques par l'addition de facteurs tels que croissance démographique, modifications des modèles de consommation, changement climatique et demande croissante en biocarburants. Pour résoudre la crise alimentaire et combattre une injustice systémique de longue date, il est clair que le commerce mondial et la politique de développement doivent passer par des changements significatifs à savoir l'accroissement des investissements dans l'agriculture, un développement rural axé sur les petites exploitations durables et les petits producteurs et un accord sur des règles commerciales mondiales appuyant et promouvant ces politiques. A Monterrey, la CIDSE avait demandé aux Etats de soutenir le principe de cohérence entre toutes les politiques qui influent sur la capacité des pays à mobiliser des ressources pour financer le développement, commerce compris. Elle renouvelle aujourd'hui cet appel.

La Conférence de suivi de Doha doit aussi soutenir les appels à une réforme institutionnelle des négociations de l'OMC visant à accroître la participation des PED. L'un des principaux obstacles est la pratique des mini-Ministérielles⁴¹ ; les membres qui en sont exclus bénéficieraient de connaître ce qui se passe lors de ces rencontres. Les "salles vertes"⁴² sont une autre pratique portant obstacle à une réelle participation. Au final, le manque d'accès des organisations de la société civile vient constamment ternir la légitimité des importantes réformes en matière de réglementations qui trouvent leur origine à l'OMC.

RECOMMANDATIONS

La CIDSE appelle les participants à la Conférence de suivi de Doha et à son processus préparatoire à :

- 1) souligner l'insuffisance des mesures récentes visant à **accroître la participation des PED** aux décisions économiques internationales. En particulier, elle lance un appel à l'action dans les domaines suivants:
 - les **institutions de Bretton Woods devraient poursuivre la réforme** des formules déterminant les contributions en capital, accroître les votes de base au niveau originel, introduire les modalités de vote à double majorité, et mettre en œuvre des processus transparents de sélection des hauts responsables de gestion, directeurs inclus ;

⁴¹ CIDSE, *A hearing in the WTO for all members. Guidelines for improving the WTO negotiating processes (Une audition pour tous les membres de l'OMC. Directives pour une amélioration des processus de négociation)*, Bruxelles, 2005.

⁴² Les salles vertes (*Green Rooms*) réfèrent à des rencontres exclusives d'un groupe d'Etats membres de l'OMC se réunissant pour poursuivre les négociations en vue d'atteindre une position commune qui sera ensuite adoptée par tous les membres de l'OMC ; celle-ci prend généralement la forme d'un texte signé uniquement du président. C'est en grande partie le même groupe qui participe à ces rencontres. Ces fora sont critiqués car ils court-circuitent les mécanismes de décision existants et sont considérés par la majorité de ceux qui en sont exclus comme une autorité parallèle de décision.

- les instances fixant les normes financières devraient intégrer progressivement en leur sein les pays en développement et rendre compte régulièrement de la façon dont elles respectent cet engagement. Des **directives** doivent être établies quant à leur composition et leurs objectifs. Les contributions des membres nationaux à ces instances devraient faire l'objet d'un consensus établi par un groupe varié d'entités domestiques ;
 - un **groupe intergouvernemental d'experts devrait être créé sous l'égide de l'ONU** pour traiter des questions de développement issues des normes financières ;
- 2) s'accorder, dans une première étape, sur **une meilleure coopération pour la supervision et la régulation des financements transfrontaliers**, s'engager sur un processus d'établissement de forums inclusifs et compétents, aptes à mettre en oeuvre un réel secteur public, repérer les prémices d'un problème et appeler à une action rapide en cas de risque. La Conférence de suivi de Doha doit aussi offrir un forum pour discuter les caractéristiques d'autorités supra-nationales de régulation financière et de supervision pour lesquelles d'aucuns ont plaidé ;
 - 3) en appeler à un code de conduite efficace et des arrangements institutionnels pour assurer une **surveillance multilatérale sur la coordination des taux de change**, au moins jusqu'à ce que le FMI puisse entreprendre les réformes de fond dont il a besoin pour remplir sa fonction de manière adéquate ;
 - 4) s'engager à **préserver les activités économiques à long terme favorables à l'emploi**, des nouveaux acteurs non transparents et des fonds de levier tels que les fonds spéculatifs et les fonds d'investissement à court terme, ceci grâce à une régulation appropriée;
 - 5) s'engager à traiter la question de **l'impact des fluctuations des taux de change sur les pays en développement** en :
 - appuyant ceux des PED qui optent pour la gestion de leurs taux de change afin de les exempter de la surveillance bilatérale du FMI ;
 - reconnaissant l'impact de ces fluctuations sur le commerce et les accords d'investissement ;
 - appuyant la régionalisation des finances ;
 - 6) s'engager à accroître l'investissement dans l'agriculture et le développement rural, en ciblant les **petites exploitations agricoles durables**, notamment dans les PED, et élaborer des règles commerciales mondiales pour appuyer et promouvoir ces politiques. Le principe de cohérence de toutes les politiques influant sur la capacité des pays à mobiliser des ressources pour financer le développement, commerce inclus, doit être explicitement souligné et appuyé ;
 - 7) demander aux agences de financement multilatérales et bilatérales de **s'abstenir de s'ingérer dans les négociations sur le commerce et l'investissement** au nom de pays qui en dépendent pour leur financement ;
 - 8) aborder les négociations de l'OMC en appelant à :
 - une **réforme de la pratique des mini-Ministérielles** : des notes détaillées de ces rencontres devraient être disponibles en temps voulu dans les trois langues officielles de l'OMC ;
 - **éviter les 'salles vertes'** comme modalités de négociation ; il faudrait un Comité général ou une Assemblée générale opérationnels pour servir de forum idoine de décision ;
 - développer un système clair et transparent de **participation de la société civile** qui pourrait être apparenté au statut consultatif dont elle jouit auprès de l'ECOSOC de l'ONU ;
 - 9) accorder **un mandat fort et clair à l'ONU** dans les nombreux domaines du financement mondial qui sont traités de manière inadéquate par des instances insuffisamment inclusives, telles la régulation de la dette souveraine, la définition des normes comptables et la coopération fiscale.

VI. RENFORCER LE PROCESSUS DE SUIVI

Il est important de souligner que le Consensus de Monterrey n'est pas supposé représenter la fin d'un processus mais un début. Dans une large mesure, la réalisation de ses promesses et engagements ne peut venir que d'un dialogue continu et l'engagement de toutes les parties prenantes, incarnés dans "l'esprit de Monterrey". Son principal succès est, sans nul doute, d'avoir créé un tel cadre pour le dialogue.

Mais cela signifie également que l'engagement des Etats doit être mesuré sur la force du processus de suivi plutôt que sur le langage du document final.

Active dès le processus initial de Monterrey et ayant participé régulièrement à son suivi, la CIDSE s'inquiète de voir décliner l'engagement envers ce processus ; le refus que la Conférence de suivi de Doha soit une conférence au sommet est le signe le plus récent de ce vacillement mais pas le seul. En effet, les dialogues de haut niveau à l'ECOSOC et à l'Assemblée générale ont perdu de leur poids politique ; les intervenants non onusiens sont incertains de la plus value politique de leurs résultats et, de fait, ont tendance à les ignorer.

La société civile, l'une des principales parties prenantes, n'a pas non plus été incluse de façon significative dans la phase la plus récente du processus de suivi ; cela a notamment été le cas pour les rencontres de préparation régionales où elle n'a été ni prévenue, ni invitée comme elle aurait dû l'être conformément aux modalités de participation des intervenants au processus de Financement du développement.

Dans ce contexte de processus en difficulté, l'échec à renforcer le suivi du Financement du développement conduirait à perdre l'esprit de Monterrey et à dévaluer tous ses engagements. C'est pourquoi nous accordons la plus grande valeur à la force du suivi qui sera convenu à la Conférence de suivi de Doha.

RECOMMANDATIONS

La CIDSE recommande de remplacer le processus de suivi actuel par un **nouveau mécanisme institutionnel** qui devrait compter, au minimum, 5 caractéristiques :

- 1) **se réunir périodiquement et fréquemment** ;
- 2) parvenir à un **résultat négocié** ; il convient de passer d'un mode de suivi non négocié à un mode négocié ;
- 3) ce mécanisme institutionnel doit se situer **au plus haut niveau**, non seulement des gouvernements, en incluant des fonctionnaires de haut niveau des Etats membres couvrant les principaux portefeuilles économiques, mais aussi les hauts responsables des institutions financières internationales et de l'OMC ainsi que tous les acteurs de développement pertinents ;
- 4) **accorder un espace à la société civile**, comme ce fut le cas au début du processus de Financement du développement ; sa contribution au processus devrait stimuler la phase finale du processus préparatoire de la Conférence de suivi de Doha au niveau national, régional et international aussi bien que la Conférence elle-même, en lui accordant un plein accès aux diverses procédures ;
- 5) améliorer l'**accessibilité à l'information et aux négociations de toutes les parties prenantes**, société civile incluse, afin de s'assurer que le financement du développement demeure un authentique processus aux multiples parties prenantes.

En outre, ce mécanisme institutionnel doit s'adosser au renforcement du secrétariat de l'ONU pour les questions de financement du développement.

Concrètement, l'une des voies pour atteindre ce résultat serait d'établir une Commission du Financement du développement afin de remplacer l'actuel processus de suivi par à la fois l'Assemblée générale et l'ECOSOC. Pour préserver l'esprit de Monterrey, cette Commission devrait comprendre des participants issus de toutes les parties prenantes pertinentes et inclure des modalités de participation de la société civile et du secteur privé similaires à celles de l'ECOSOC.

La Commission de Financement du développement devrait se réunir périodiquement (une à deux fois par an) pour examiner les progrès de mise en œuvre du Consensus de Monterrey ; elle devrait comprendre des ministres des Finances et du Commerce, se réunir sur la base d'un ordre du jour négocié par toutes les parties prenantes et publier un document final qui, pour préserver l'esprit de Monterrey, serait agréé par tous les Etats et endossé par les intervenants institutionnels idoines.

L'Assemblée générale devrait également instituer un "Comité sur le Financement du développement" qui deviendrait la contrepartie intergouvernementale du Secrétariat pour le suivi quotidien de ces questions et le point focal intergouvernemental de maintien des liens de coopération avec les autres institutions concernées.

Les ressources actuellement disponibles à l'ONU pour couvrir les besoins du secrétariat du processus de suivi du Financement du développement doivent être redirigées pour appuyer la préparation de résultats négociés régulièrement au sein de la Commission de Financement du développement. Un bureau devrait être créé pour servir de plate-forme ; il rassemblerait le Secrétariat, le Comité de financement du développement de l'Assemblée générale, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les autres parties prenantes concernées, afin de conduire la préparation des rencontres périodiques de la Commission.

CONCLUSION

Ayant participé au processus menant à Monterrey, à la Conférence de Monterrey elle-même et à son suivi jusqu'à l'actuelle route vers Doha, la CIDSE est convaincue que beaucoup reste à faire pour respecter l'esprit du Consensus de Monterrey. Par ailleurs, la Conférence de suivi de Doha et le document final qui suivra ne peuvent ignorer les nouvelles réalités de l'économie et de la finance mondiale, pas plus que leur impact sur l'agenda du financement du développement.

Ce document a examiné le statut de l'agenda de Monterrey pour recommander des actions à entreprendre à la Conférence de suivi de Doha et au-delà. Pour la CIDSE, seul un résultat ambitieux pouvant satisfaire cet agenda apportera la preuve d'un véritable engagement envers l'esprit de Monterrey.

BIBLIOGRAPHIE

- ACEVEDO Adolfo (2006) *Nicaragua: The “Millennium Development Goals (MDGs) and the IMF program” (Nicaragua : OMD et programme du FMI)* p. 9-11, http://www.choike.org/documentos/ifis_odm_fmi_nicaragua.pdf.
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT et FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, *Review of Low-Income Debt Sustainability Framework and Implications of the MDRI (Revue du cadre de viabilité de la dette des pays à faibles revenus et implications pour l'IADM, Washington 2006,* <http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/PolicyPapers/20956852/ReviewofLICDebtSustainabilityFrameworkMDRIMarch27.pdf>.
- BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, *68^{ème} rapport annuel*, Bâle, 1998, <http://www.bis.org/publ/ar98f01.pdf>.
- BANQUE MONDIALE ET ONU, *Fiche descriptive sur le recouvrement des avoirs volés*, Washington, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:21476101~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>.
- BANQUE MONDIALE, Données et statistiques sur (en anglais) <http://go.worldbank.org/1M350PEJ10> et en français : <http://extsearch.worldbank.org/servlet/SiteSearchServlet?q=statistiques&ed=french&submit.x=13&submit.y=7>
- BANQUE MONDIALE (mai 2001) *Global Development Finance*, Washington DC, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/TW3P/IB/2001/06/23/000094946_01060804102193/Rendered/PDF/multi0page.pdf.
- BAUNSGAARD Thomas et KEEN Michael, *Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization (Rentrées d'impôts et/ou libéralisation du commerce)*, FMI, Département des affaires fiscales, Washington, 2004, <http://imf.org/External/np/res/seminars/2004/tbmk.pdf>.
- BELTRAN Gil S. (2005) *Governance in Bretton Woods Institutions (la gouvernance des institutions de Bretton Woods)*, document préparé pour la 20^{ème} réunion du Groupe technique du G 24, Manille, <http://www.g24.org/GBeltran.pdf>.
- BENOIT XVI, *Message pour la journée mondiale de la paix 2008*, § 9-10, Vatican, 1^{er} janvier 2008, http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/messages/peace/documents/hf_ben-xvi_mes_20071208_xli-world-day-peace_fr.html.
- CCFD, *Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales*, Paris, 2007, http://www.ccfid.asso.fr/e_upload/pdf/biens-mal-acquis.pdf.
- CIDSE, *Redistribuer par des mesures novatrices : une taxe sur les transactions de change*, Bruxelles, octobre 2004, <http://www.cidse.org/docs/200411181116176428.pdf>.
- CIDSE, *Development Aid: Compensation for injustice or Instrument for Justice? (L'aide au développement ; compensation de l'injustice ou instrument de justice ?)*, Bruxelles, 2008, <http://www.cidse.org/docs/200803051041149184.pdf>.
- CIDSE-Caritas Internationalis, Groupe de travail sur les ressources allouées au développement, *Déclaration sur la conditionnalité*, juillet 2005, <http://www.cidse.org/docs/200603141010114812.pdf>.
- CIDSE, *New Resources for Development (De nouvelles ressources pour le développement)*, Bruxelles, 2005, <http://www.cidse.org/docs/200508301114009651.pdf>.
- CIDSE, *Le nouveau cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI - Une évaluation à la lumière des impératifs du développement humain*, Bruxelles, 2006, <http://www.cidse.org/docs/200609140911372823.pdf>.
- CIDSE, *Prévenir le réendettement - Une approche fondée sur le développement humain*, Bruxelles, 2007, <http://www.cidse.org/docs/200709061549036065.pdf>.
- CIDSE-Caritas Internationalis, À l'OMC, accorder une audience à tous les Etats dans les négociations qualifiées de “médiévales” par Pascal Lamy, est crucial pour la vie de millions de personnes actuellement dans la pauvreté (communiqué de presse, <http://www.cidse.org/docs/200505261700582535.pdf>), Bruxelles, 2005 ; texte complet en anglais : *A hearing in the WTO for all members. Guidelines for improving the WTO negotiating processes*, <http://www.cidse.org/docs/200505261417146741.pdf>.
- CNUCED, *Trade and Development Report 2007 (Rapport 2007 sur le commerce et le développement)*, p. 29, Genève, http://www.unctad.org/en/docs/trd2007ch1_en.pdf.
- Communiqué de Martín LOUSTEAU, Ministre de l'Economie et de la production d'Argentine au nom de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, 17^{ème} rencontre du CMFI, Washington, 12 avril 2008, <http://www.imf.org/External/spring/2008/imfc/statement/eng/arg.pdf>.
- FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, *Offshore Financial Centers: the Assessment Program - A Progress Report by the Monetary and Financial Systems Department in consultation with Other Departments (Les centres financiers extra-territoriaux : le programme d'évaluation – rapport d'activités par le département des systèmes monétaire et financier en consultation avec d'autres départements)*, <http://www.internationalmonetaryfund.org/external/np/pp/eng/2006/020806.pdf>.

- FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, *Offshore Financial Centers (OFCs): IMF Staff Assessments* (Les centres financiers extra-territoriaux – évaluations par le FMI), <http://www.imf.org/external/np/ofca/ofca.asp> (access 08-04-08).
- FORUM DE STABILITE FINANCIERE (2000) *Report of the Working Group on Offshore Centres* (point 36) *Rapport du groupe de travail sur les centres extra-territoriaux*, http://www.fsforum.org/publications/OFC_Report_-_5_April_2000a.pdf.
- GRESEA, *La Justice fiscale pour le développement social – Etudes de cas : Brésil et Algérie*, pp. 17-18, Bruxelles, 2003.
- GURTNER Bruno, *Un monde à l'envers, le sud finance le nord*, *IUED : Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, N°2, 61-84, Genève, 2007, ISBN 978-2-88247-069-0, ISSN 1660-5926.
- HURLEY Gail (2008), *Charte d'Eurodad pour des prêts responsables*, Bruxelles, janvier 2008, http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/Charte%20d'Eurodad%20pour%20des%20prêts%20responsables%20FR%20FINAL.pdf.
- MANDEL Stephen, *Debt relief as if people mattered – A Rights-based approach to debt sustainability (L'allègement de dette comme si cela importait aux gens – Une approche de la viabilité de la dette fondée sur les droits)*, New Economics Foundation, Londres, 2006 <http://www.neweconomics.org/gen/uploads/2asmn4454nsaftz0oz4qr54513062006174711.pdf>.
- OCDE, *Development aid from OECD countries fell 5.1% in 2006 (L'aide au développement des pays de l'OCDE a chuté de 5,1 % en 2006)*, Direction de la Coopération au développement (DCD-CAD), Paris, 2007, http://www.oecd.org/document/17/0,3343,en_2649_33721_38341265_1_1_1_1,00&&en-USS_01DBC.htm.
- OMC, *Statistiques du commerce international 2007*, Genève, http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2007_f/its07_toc_f.htm.
- ONU (2002), *Le Consensus de Monterrey de la Conférence sur le financement du développement*, <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>
- ONU, ASSEMBLEE GENERALE, *Document final du Sommet mondial 2005 (A/60/L.1)*, 24 (e), New York, <http://www.un.org/french/summit2005/overviewF.pdf>.
- ONU (2005) *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, (A/59/2005, § 54), New-York 2005, <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/270/79/PDF/N0527079.pdf?OpenElement>
- OXFAM, *Tax havens: Releasing the hidden billions for poverty eradication (Les paradis fiscaux : libérer les milliards cachés au profit de l'éradication de la pauvreté)*, Oxfam Briefing Papers, Oxford, 2000.
- OXFAM INTERNATIONAL, *The World is Still Waiting (Le monde attend encore)*, Briefing Paper 103, p.4, Oxford, mai 2007, http://www.oxfam.org/en/files/bp103_g8_world_is_still_waiting.pdf.
- SCHROEDER Frank (2006) *Innovative Sources of Finance after the Paris Conference (Les nouvelles sources de financement suite à la Conférence de Paris)*; FES Briefing Paper, mai 2006, New York, <http://library.fes.de/pdf-files/iez/global/50423.pdf>.
- SPAHN Paul Bernd, *Finance & Deveolpment*, FMI, juin 1996, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1996/06/pdf/spahn.pdf>.
- SPRATT Stephen (2007), *External Debt and the Millennium Development Goals, a new sustainable framework (Dette extérieure et OMD, un nouveau cadre durable)*, document mandaté par le PNUD, p.5, <http://www.undp.org/poverty/docs/debtflow/Debt-2-Spratt.pdf>.
- TAX JUSTICE NETWORK, *The price of offshore (Le prix de l'extra-territorial)*, Londres, http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Briefing_Paper_-_The_Price_of_Offshore_14_MAR_2005.pdf.
- WEEKS John et McKINLEY Terry, *Does Debt Relief Increase Fiscal Space in Zambia? The MDG Implications (L'allègement de dette accroît-il l'espace fiscal en Zambie ? Les implications pour les OMD)*, Centre international contre la pauvreté du PNUD, Etude pays n° 5, septembre 2006, <http://www.undp-povertycentre.org/pub/IPCCountryStudy5.pdf>.
- ZAIDI Iqbal et MIRAKHOR Abbas (2006) *Rethinking the Governance of the International Monetary Fund (Repenser la gouvernance du FMI)*, Document de travail du FMI, WP/06/273, <http://www.g24.org/mira0307.pdf>.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CIDSE SUR LES RESSOURCES ALLOUEES AU DEVELOPPEMENT

BROEDERLIJK DELEN

Contact: Sofie Vandereycken
 Huidevetterstraat 165
 1000 BRUXELLES – BELGIQUE
 Tél: (32) 2 213 04 41 – Fax: (32) 2 502 81 01
 Courriel: sofie.vandereycken[AT]broederlijkdelen.be
 Web: <http://www.broederlijkdelen.be>

CAFOD

Contact : Matteo Bocci
 2 Romero Close, Stockwell Road
 LONDRES SW9 9TY – ROYAUME UNI
 Tél : (44) 20 7095 5426 - Fax: (44) 20 72749630
 Courriel : mbocci[AT]cafod.org.uk
 Web: <http://www.cafod.org.uk/>

CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)

Contact : Jean Merckaert
 4, rue Jean Lantier
 75001 PARIS - FRANCE
 Tél : (33) 1 44 82 80 00 – Fax: (33) 1 44 82 81 43
 Courriel : j.merckaert[AT]ccfd.asso.fr
 Web: <http://www.ccfid.asso.fr/>

CENTER OF CONCERN

Contact : Aldo Caliarì
 1225 Otis Street N.E.
 WASHINGTON DC 20017 - USA
 Tél : (1) 202 6352757 Ext.123
 Fax: (1) 202 8329494
 Courriel : aldo[AT]coc.org
 Web: <http://www.coc.org>

FASTENOPFER/ACTION DE CAREME

Contact : Markus Brun
 Alpenquai 4 - Postfach 2856
 6002 LUCERNE - SUISSE
 Tél : (41) 41 227 59 75 - Fax: (41) 41 227 59 10
 Courriel : brun[[AT]fastenopfer.ch
 Web: <http://www.fastenopfer.ch>

KOO

Contact : Hildegard Wipfel
 Türkenstrasse 3
 A-1090 VIENNE – AUTRICHE
 Tél : (43) 1 317 032 177 – Fax: (43) 1 317 032 185
 Courriel : h.wipfel[AT]koo.at
 Web: <http://www.koo.at>

MISEREOR

Contact : Georg Stoll
 9, Mozartstrasse - Postfach 1450
 52064 AIX-LA-CHAPELLE - ALLEMAGNE
 Tél : (49) 241 44 20 - Fax: (49) 241 44 21 88
 Courriel : stollg[AT]misereor.de
 Web: <http://www.misereor.de>

TRÓCAIRE

Contact : Joanne McGarry
 Maynooth - Co.Kildare - IRLANDE
 Tél : (353) 1 629 3333 - Fax: (353) 1 629 0661
 Courriel : JMcGarry[AT]trocaire.ie
 Web: <http://www.trocaire.org>

VOLONTARI NEL MONDO – FOCSIV

Contact : Alberta Guerra
 18 Via S. Francesco di Sales
 00165 ROME - ITALIE
 Tél : (39) 06 687 77 96 - Fax: (39) 06 687 23 73
 Courriel : campagne[AT]focsiv.it
 Web: <http://www.focsiv.it>

Observateurs

ALBOAN

Contact : Manfred Nolte
 C/ Padre Lojendio 2, 2°
 48008 BILBAO - ESPAGNE
 Tél : (34) 944 15 35 92 - Fax: (34) 944 15 35 92
 Courriel : alboanbi[AT]alboan.org
 Web: <http://www.alboan.org>

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Contact : Jean-Pol Evrard
 106 rue du Bac
 75341 PARIS Cedex 07 - FRANCE
 Tél : (33) 1 45 49 73 30 - Fax: (33) 1 45 49 94 50
 Courriel : jean-pol-evrard[AT]secours-
catholique.asso.fr
 Web: <http://www.secours-catholique.asso.fr>

CIDSE Secretariat

Contact : Jean Letitia Saldanha
 Rue Stévin 16
 1000 BRUXELLES - BELGIQUE
 Tél : (32) 2 233 37 53 - Fax: (32) 2 230 70 82
 Courriel : saldanha[AT]cidse.org
 Web: <http://www.cidse.org>